

**suva**

2021

Rapport de gestion

3	Chiffres et faits
4	Rapport d'activité
8	La Suva en bref
12	Rapport annuel
31	Gouvernance d'entreprise
34	Comptes annuels
76	Adresses et mentions légales

## Chiffres et faits

---

132 840

entreprises assurées  
2020: 130 600

---

2 096 000

personnes assurées  
travaillant à plein temps  
2020: 2 047 500

---

450 000

cas enregistrés d'accidents et  
maladies professionnels et  
d'accidents durant les loisirs  
2020: 430 000

---

4,3<sup>mrd</sup>  
CHF

Prestations d'assurance versées  
2020: 4,3 mrd CHF

---

4440

collaborateurs et collaboratrices  
Suva 3338 (2020: 3294)  
RKB 700 (2020: 673)  
CRR 402 (2020: 403)

---

526<sup>mio.</sup>  
CHF

Reversement d'excédents aux  
personnes assurées en 2022

---

# QU'AVONS- NOUS ATTEINT?

L'année 2021 a été marquée par une transformation globale pour la Suva. Nous nous sommes dotés de nouvelles structures afin d'orienter notre entreprise davantage encore sur les besoins de notre clientèle et la numérisation. Ces choix importants nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance: nous sommes bien équipés pour relever les défis à venir.

# Rapport d'activité

Madame,  
Monsieur,

La pandémie est restée un thème de première importance pour la Suva également durant la deuxième année de coronavirus. Mais, pour nous, l'année 2021 a surtout été marquée par une transformation globale. Avec les projets Structuro et smartCare, nous avons franchi une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de la stratégie avance. Nous renforçons l'orientation de la Suva sur les besoins changeants de la clientèle et voulons garantir la viabilité future de l'entreprise dans un environnement de plus en plus numérique.

Nous avons procédé à quelques restructurations l'année dernière. Le nouveau département clients et partenaires, qui inclut l'ensemble des relations clients et partenaires des 18 sites d'agence, est directement subordonné au président de Direction. Outre le secrétariat général et le développement de l'entreprise, deux nouvelles divisions font partie du nouveau département: la division relations clients et communication et la division innovation et produits numériques. La gestion des cas aussi est désormais dirigée de manière centralisée, mais le traitement opérationnel des cas reste au sein des sites régionaux. Ces ajustements et d'autres modifications d'ordre structurel apporteront à moyen terme des améliorations notables à différents niveaux pour nos clients et nos clientes.

- Une focalisation renforcée: nos agences peuvent concentrer toute leur énergie sur le suivi de la clientèle dans leur région.
- Un meilleur suivi: l'automatisation de processus simples dans le traitement des cas nous permet de nous consacrer à des tâches complexes et au suivi personnel des personnes assurées.
- Des services éprouvés: nous développons nos services numériques en impliquant directement notre clientèle.

Les projets Structuro et smartCare ont posé quelques défis à notre personnel qui a dû faire face à des structures modifiées et parfois à de nouvelles tâches, qui plus est en télétravail du fait de la pandémie de coronavirus. Nos collaborateurs et collaboratrices ont relevé ces défis exigeants haut la main. Nous les remercions sincèrement de leur motivation, de leur engagement et de leur ouverture à ces développements décisifs.

## Résultat d'exercice positif pour la Suva

La Suva a réalisé un résultat d'exercice positif de 331 millions de francs en 2021. La bonne performance sur les marchés des capitaux a généré des excédents de produits financiers que nous reversons à notre clientèle.

Comme annoncé en 2020, nous avons allégé les charges des entreprises et personnes assurées dans l'exercice en cours en accordant des réductions de primes représentant un montant total de 526 millions de francs. En 2023, des produits financiers excédentaires supplémentaires correspondant à 20 % de la prime nette feront l'objet d'un reversement dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Financièrement autonome, la Suva ne perçoit aucune subvention de l'État et elle est gérée de façon paritaire par les partenaires sociaux. Elle propose à la fois des prestations de prévention, d'assurance et de réadaptation. En tant qu'assurance sociale à but non lucratif, nous accordons une attention primordiale à la solidarité. Nous proposons donc des primes stables, conformes au risque et abordables, en particulier pour des secteurs à risque d'accident élevé. Nous reversons les excédents découlant de l'activité à notre clientèle sous la forme de primes plus basses. Ce modèle unique en son genre profite à la fois aux entreprises assurées et à leurs collaborateurs et collaboratrices.

## Nouvelle hausse des accidents dans la deuxième année de pandémie

Au cours de l'exercice sous revue, environ 450 000 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva, soit 4 % de plus qu'en 2020, première année de Covid-19, mais toujours moins qu'en 2019, avant la pandémie. L'augmentation des accidents et maladies professionnels, de 6,1 %, a été supérieure à celle des accidents durant les loisirs. Cela s'explique par une part plus élevée de personnes exerçant une activité professionnelle en 2021 qu'en 2020 et par une restriction de nombreuses activités sportives lors des cinq premiers mois de l'année. En raison du plus grand nombre de cas nécessitant le versement d'indemnités journalières en 2021, les coûts correspondants ont augmenté de 0,7 % pour atteindre 1,449 milliard de francs. En revanche, le nombre de cas

avec frais de traitement a baissé en 2021, raison pour laquelle les frais de traitement ont diminué de 1,6 % pour passer à 1,147 milliard de francs.

Les mesures prises par le Conseil fédéral pour endiguer la pandémie ont eu un impact sur l'évolution des accidents nettement moins marqué qu'en 2020. Il n'y aura donc pas de reversement extraordinaire supplémentaire d'excédents liés à la pandémie de Covid-19.

### **Prévention des accidents: histoire d'une réussite**

La synergie entre la prévention des accidents et l'utilisation de machines, de techniques et méthodes de travail sécurisées rend l'activité professionnelle des travailleurs toujours plus sûre. Le nombre des accidents professionnels a diminué continuellement et considérablement au cours des 100 dernières années: si près d'un tiers des travailleurs étaient encore victimes d'un accident professionnel en 1918, ils étaient un sur neuf en 1985, et plus qu'un sur douze en 2019.

Nous soutenons cette tendance, par exemple à l'aide de prestations de service et de modules de prévention mis à la disposition des entreprises assurées par les divisions offres de prévention et conseil en prévention, ou au moyen de campagnes destinées à sensibiliser le grand public aux risques d'accident au travail et durant les loisirs.

En 2021, les quelques presque-accidents professionnels présentés dans le spot «La vie est plus belle sans accident» montraient de manière spectaculaire à quelle vitesse un accident peut se produire lorsque les règles vitales ne sont pas respectées. Ce spot Suva a remporté le prix du meilleur court-métrage au Festival international des médias de la prévention à Toronto, au Canada.

«L'année dernière, nous avons posé les jalons afin de numériser davantage encore nos processus et de les orienter sur les besoins changeants de notre clientèle.»

— Felix Weber  
Président de Direction

### **Visites d'entreprises et contrôles covid**

Depuis le début de la pandémie et jusqu'en février 2022, la Suva était chargée de contrôler les mesures de protection contre le Covid-19 dans les entreprises. En 2021, ces contrôles incluaient toujours une visite d'entreprise ou un conseil. Nos experts et expertes en prévention ont visité quelque 13 300 entreprises, dont un grand nombre plusieurs fois. Au total, 24 400 visites d'entreprises ont été effectuées.

En tant qu'autorité de surveillance du marché, nous contrôlons également la qualité des masques de protection respiratoire FFP2 disponibles sur le marché. Nous avons initié des interdictions de vente et des rappels pour treize produits dont la protection était insuffisante, et ainsi contribué à une nette amélioration de la qualité des masques en circulation.

### **Augmentation sensible des autocontrôles**

En complément des visites d'entreprises réalisées par nos experts et expertes en prévention, les entreprises sélectionnées peuvent procéder à un autocontrôle. Environ 6800 entreprises ont effectué un autocontrôle, soit près de 50 % de plus qu'en 2020. Moins de la moitié d'entre elles ont dû prendre des mesures pour améliorer la sécurité au travail.

### **Satisfaction élevée de la clientèle et bonne image**

Les réponses à l'enquête annuelle de satisfaction de la clientèle constituent une jauge importante pour nous permettre de savoir comment nos services sont perçus et comment la qualité de notre travail est jugée. L'enquête 2021 montre que les entreprises assurées à la Suva sont satisfaites de nos services et qu'elles se sentent bien encadrées. La satisfaction la plus élevée portait sur le traitement des cas (84 points) et la moins élevée sur le rapport prix-prestations (74 points). La satisfaction globale de 82 % s'est stabilisée au niveau favorable de l'année précédente. Notre clientèle apprécie notre fiabilité et notre engagement.

La Suva dispose d'une bonne réputation également au sein de la population suisse. D'après l'enquête d'image et de réputation réalisée chaque année, la Suva jouit d'un degré de notoriété très élevé et bénéficie de la meilleure image en comparaison des autres assureurs-accidents.

### **Développement durable à la Suva**

Le développement durable est l'une des priorités de la Suva. Son modèle d'affaires qui allie prévention, assurance et réadaptation renforce durablement la place économique suisse. Outre les aspects financiers, la Suva prend également en compte des critères écologiques, éthiques et sociaux dans le cadre de ses activités.

En tant que membre de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat (EEC) lancée par la Confédération, elle s'engage en faveur d'une action innovante et exemplaire dans le domaine de l'énergie. Au cours de l'exercice sous revue, la Direction a ancré le développement durable dans la stratégie globale. L'entreprise doit atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, conformément à l'accord de Paris, dans les trois domaines suivants: sites d'exploitation, placements immobiliers directs et placements financiers. Le but consiste à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise de 60 % par rapport à 2014 d'ici à 2030 selon la courbe de réduction définie. Le bilan écologique établi par le service durabilité indique que les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des sites de la Suva ont déjà diminué de près de 35 %. En tant que plus grande assurance sociale de Suisse, la Suva prend à cœur son rôle de modèle en matière de durabilité.

### Engagement pour la protection de la santé et l'égalité salariale du personnel

En sa qualité d'employeur responsable, la Suva attache de l'importance à la diversité, ainsi qu'à l'égalité des chances et des salaires. Parallèlement, elle s'engage pour la protection de la santé de ses collaborateurs et collaboratrices. En 2021, Promotion Santé Suisse a de nouveau attribué le label «Friendly Work Space» à la Suva, une norme de qualité en matière de mise en œuvre systématique de la santé en entreprise.

En octobre 2021, la Suva a signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Nous nous engageons ainsi officiellement et formellement à respecter les principes d'égalité salariale et veillons à donner l'exemple en tant qu'employeur responsable. Sur la base de la dernière analyse des données salariales de la Confédération et des cantons ainsi que du Centre de compétence de la Diversité et de l'Inclusion de l'Université de Saint-Gall (août 2021), la Suva a reçu le label «We Pay Fair» de la Confédération.

Mais, loin de nous contenter de ce résultat, nous avons ancré l'égalité salariale comme objectif dans notre stratégie RH et voulons supprimer la légère différence qui existe encore en prenant des mesures ciblées.

### Changements importants au sein du personnel

La Commission du Conseil de la Suva a désigné de nouveaux cadres au cours de l'exercice. Elle a nommé Nathalie Leschot à la tête de la division Human Resources. Avant de rejoindre la Suva, elle a dirigé avec succès le département du personnel de la Ville de Bienne pendant dix ans. Peter Blum, actuaire, dirige désormais la division technique de l'assurance, après avoir été Chief Risk Officer au sein du département finances. Reto Christen a été nommé

«Cette année aussi, nous reversons des excédents découlant de notre activité aux personnes assurées sous la forme de primes plus basses.»

— Gabriele Gendotti  
Président du Conseil de la Suva

chef de la division innovation et produits numériques. Il dirigeait précédemment les services informatiques Assurer. Barbara Ingold Boner est la nouvelle cheffe de la division traitement des cas. Après avoir assumé diverses fonctions de conduite au sein de la gestion des cas de la Suva, elle dirigeait dernièrement l'agence Suva Zentralschweiz.

### En bonne position pour les défis à venir

La Suva aborde l'avenir avec optimisme. L'année dernière, dans le cadre de la stratégie avance, nous avons posé de nouveaux jalons importants afin de numériser nos processus et de les orienter encore davantage sur les besoins de notre clientèle. Durant les prochains mois, nous poursuivrons ce développement sur le plan opérationnel. Nous investissons donc actuellement beaucoup de ressources et d'énergie dans l'extension du portail clients et le développement de la gestion des cas en continuant le programme smartCare, pour ne citer que deux exemples. Ces deux projets rendront la collaboration avec notre clientèle encore plus efficace. Notre stratégie globale en matière de développement durable nous permet d'investir dans l'avenir et de respecter les exigences de la Confédération. Notre engagement en faveur de la protection de la santé et de l'égalité salariale consolide par ailleurs notre positionnement en tant qu'employeur attractif. Des collaborateurs et collaboratrices hautement qualifiés et motivés sont en effet indispensables pour nous permettre de proposer d'excellents services à notre clientèle et, en tant qu'assurance sociale majeure, de maintenir notre contribution à la santé des travailleurs et travailleuses de l'industrie et de l'artisanat en Suisse.



Gabriele Gendotti,  
président du Conseil  
de la Suva



Felix Weber,  
président  
de Direction

# QUEL EST NOTRE ENGAGEMENT?

La Suva est la première et la plus ancienne assurance sociale de Suisse. Nous ne poursuivons aucun but lucratif et avons des obligations aussi bien vis-à-vis des employeurs que des travailleurs. Notre priorité reste la même: rendre le travail et les loisirs sûrs et prévenir ou atténuer les souffrances dues aux accidents et maladies professionnelles.

# La Suva en bref

## Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs et travailleuses contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire, l'assurance-accidents des chômeurs (AAC) ainsi que l'assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI (AA AI).

## Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 130 000 entreprises totalisant plus de deux millions de travailleurs et travailleuses à plein temps assurés bénéficient des services de nos collaborateurs et collaboratrices dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des personnes salariées en Suisse sont assurées auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

## Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les primes annuelles des entreprises assurées sont restituées aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. Les personnes assurées ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ou financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité et de survivants. Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs et collaboratrices s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

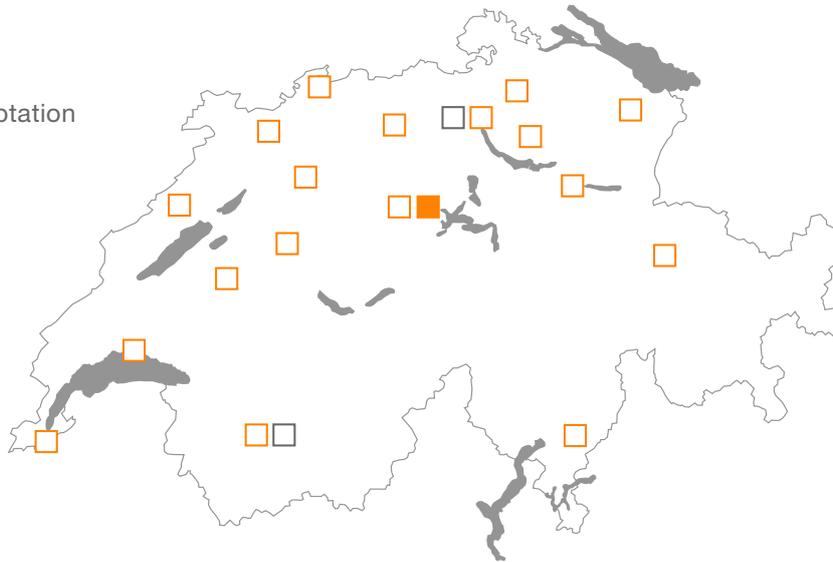
## Valeurs immobilisées

La Suva gère des valeurs immobilisées qui garantissent notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente une grande partie des valeurs immobilisées. Le solde est constitué de provisions pour les prestations d'assurance de courte durée, comme les frais de traitement et les indemnités journalières, ainsi que de réserves. Si les fonds propres dépassent une limite supérieure fixée par le Conseil de la Suva en raison de gains en capital, ces excédents sont reversés aux personnes assurées.

## Ancrage en Suisse

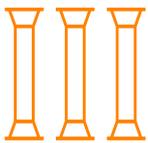
---

- Siège
- Site agence
- Clinique de réadaptation



## Le modèle Suva Les quatre piliers

---



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux personnes assurées sous la forme de primes plus basses.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants et représentantes des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

## Quelques données du compte d'exploitation général

	2021	2020	Variation
	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
<b>Recettes de primes (total)</b>	<b>4 354</b>	<b>4 306</b>	<b>1,1</b>
Assurance contre les accidents professionnels	1 717	1 733	-0,9
Assurance contre les accidents non professionnels	2 354	2 304	2,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	22	-
Assurance-accidents des chômeurs	240	227	5,7
Assurance militaire	21	20	5,0
Remboursements assurance militaire, CFST	267	268	-0,4
<b>Total des prestations d'assurance payées</b>	<b>4 326</b>	<b>4 331</b>	<b>-0,1</b>
Assurance contre les accidents professionnels	1 751	1 745	0,3
Assurance contre les accidents non professionnels	2 202	2 229	-1,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise	25	26	-3,8
Assurance-accidents des chômeurs	178	158	12,7
Assurance militaire	170	173	-1,7
Frais d'exploitation de l'assurance	446	446	-
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	116	112	3,6
Produit des placements	1 586	1 098	44,4
Gains et pertes résultant des placements	2 676	1 704	57,0
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>331</b>	<b>241</b>	<b>37,3</b>
Cash-flow	50	57	-12,3

## Données du bilan

	2021	2020	Variation
	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
Placements	59 761	55 700	7,3
Provision pour prestations de longue durée	28 792	29 252	-1,6
Assurance contre les accidents professionnels	12 587	12 984	-3,1
Assurance contre les accidents non professionnels	15 013	15 082	-0,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise	216	224	-3,6
Assurance-accidents des chômeurs	976	962	1,5
Provision pour prestations de courte durée	9 911	9 554	3,7
<b>Somme du bilan</b>	<b>64 467</b>	<b>60 126</b>	<b>7,2</b>

# CONTRÔLE OU CONSEIL?

En tant qu'organe d'exécution de la Confédération, la Suva procède aux contrôles en matière de sécurité au travail. Ces visites d'entreprises nous permettent également de fournir des conseils et de promouvoir ainsi la culture de la prévention en entreprise. La définition exacte est donc contrôle et conseil.

## Protection de la santé

### Sécurité au travail: contrôles d'entreprises et autocontrôles

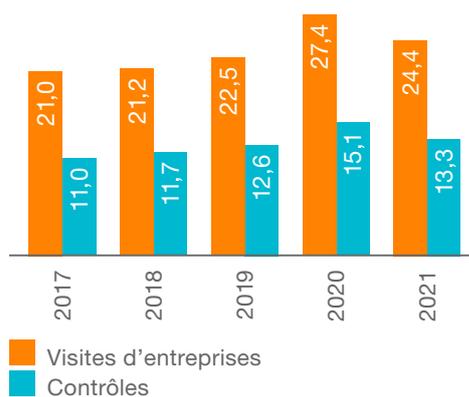
Le nombre de visites d'entreprises effectuées en 2021 est d'environ 24 400, soit une baisse de 11 %, qui s'explique par des objectifs plus bas, mais des contrôles de qualité plus élevée. Lors des contrôles covid, chaque entreprise a également bénéficié d'une prestation de conseil. Nos experts et expertes en prévention ont visité près de 13 300 entreprises, soit environ 12 % de moins qu'en 2020. En revanche, le nombre de lettres de confirmation signalant des lacunes s'inscrit en hausse de plus de 14 %, soit environ 15 000 au total, un niveau comparable à celui d'avant la pandémie. Le nombre de décisions rendues conduisant à des augmentations de primes après plusieurs avertissements est resté relativement stable (1240), de même que les augmentations de primes (57).

Les autocontrôles numériques apportent un complément important aux visites et contrôles ordinaires de la Suva auprès des entreprises. Ils permettent d'accroître la portée de l'exécution et d'atteindre des entreprises qui n'avaient jamais ou que rarement bénéficié jusqu'ici d'un conseil de la Suva. Les entreprises sont sélectionnées selon des critères prédéfinis pour un autocontrôle sous forme de questions sur les dangers spécifiques à leur branche. Le taux de retour des questionnaires complétés a augmenté pour

passer à 88,3 %. Au total, 6800 entreprises ont effectué un autocontrôle, soit environ 50 % de plus qu'en 2020. Moins de la moitié d'entre elles ont dû prendre des mesures pour améliorer la sécurité au travail. La Suva réalise des contrôles aléatoires dans les entreprises. Les expériences sont positives et les autocontrôles rencontrent un accueil favorable. Les tâches de prévention de la Suva sont décrites en détail dans le [rapport annuel CFST](#).

### Entreprises visitées

Nombre en milliers



### Protection de la santé: zoom sur les contraintes physiques excessives

Environ un tiers des maladies de longue durée recensées en Suisse concernent l'appareil locomoteur. Beaucoup sont d'origine professionnelle. Dans le cadre d'une démarche de prévention, plusieurs projets centrés sur les contraintes physiques excessives ont été mis en place. «Alléger la charge» faisait également partie des thématiques abordées dans le cadre de la Journée suisse de la sécurité au travail 2021.

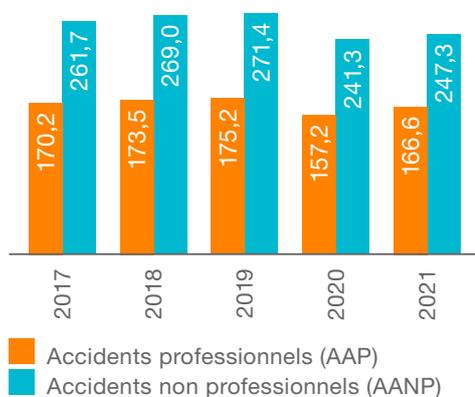
Au programme: la création de nouveaux modules de prévention et la promotion d'offres existantes accompagnées de mesures de communication pour différents groupes cibles.

Les principales associations du vaste secteur des soins ont participé à l'élaboration du programme de prévention «Transfert intelligent de personnes à mobilité réduite» mis à disposition sur [suva.ch](http://suva.ch). [www.suva.ch/transfert-intelligent](http://www.suva.ch/transfert-intelligent)

Un cas d'usage «Réduction des contraintes physiques» a été mis au point pour les planificateurs et planificatrices utilisant une modélisation des informations de la construction (BIM). Il permet de tenir compte des besoins du secteur secondaire de la construction et de réduire les contraintes corporelles en phase d'aménagement intérieur.

### Accidents

Cas acceptés en milliers



### Médecine du travail: examens et nouveau portail en ligne

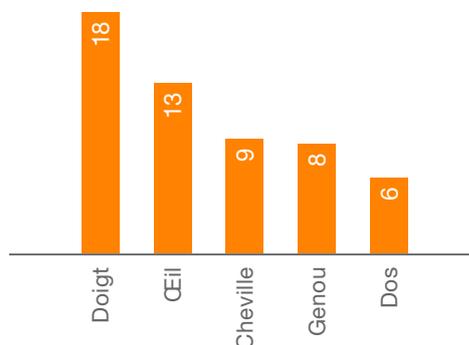
Quelque 35 400 examens préventifs dans le domaine de la médecine du travail ont été réalisés au cours de l'exercice sous revue, dont un peu plus d'un tiers dans les audiomobiles.

Un portail convivial de gestion des examens préventifs dans le domaine de la médecine du travail a ouvert ses portes mi-2021. Les entreprises peuvent y annoncer elles-mêmes leurs collaborateurs et collaboratrices. Ce nouveau service en ligne sur le portail clients de la Suva vise à intensifier la prévention dans le domaine de la médecine du travail au sein des entreprises. En 2021, quelque 109 000 travailleurs et travailleuses ont subi des examens préventifs dans le domaine de la médecine du travail.

[www.suva.ch/portail-clients](http://www.suva.ch/portail-clients)

### Top 5 des parties du corps les plus souvent blessées

Accidents professionnels déclarés en 2021 en %



Les blessures les plus souvent déclarées concernent toujours les doigts et les yeux.

### Offres de prévention et conseil en prévention

La Suva propose des offres en ligne, des modules et des ateliers pour les entreprises désireuses d'appliquer des mesures de prévention et de protection de la santé. Ces offres peuvent s'utiliser en self-service ou avec des personnes de la Suva. Nos concepteurs et conceptrices de produits élaborent des offres, dont les avantages pour une culture de la prévention durable sont ensuite présentés aux responsables des PME par nos conseillers et conseillères en prévention à l'occasion d'un entretien personnel.

En 2021, année marquée par la pandémie, les entreprises ont été relativement peu nombreuses à manifester de l'intérêt pour ces offres et cette aide à la prévention. Il n'empêche que 465 projets ont été réalisés, soit 125 de plus qu'en 2020, et que ces mesures ont permis de sensibiliser quelque 80 000 travailleurs et travailleuses. Les modules les plus demandés étaient le «Parcours d'embûches» et la formation «La sécurité est une tâche de conduite» pour les entreprises de 30 à 80 collaborateurs et collaboratrices. [www.suva.ch/modulesdeprevention](http://www.suva.ch/modulesdeprevention)

### Nouveaux modules de prévention et campagne football

L'offre existante a été complétée par d'autres modules de prévention sur la sécurité au travail et durant les loisirs, la protection de la santé et la gestion de la santé dans l'entreprise.

Le nouveau module de prévention «Portez futé» explique les risques attachés à la manutention manuelle des charges et la relation de cause à effet entre activités et troubles de la santé. Les travailleurs et travailleuses découvrent les techniques de base, mais apprennent également à soulever et porter correctement une charge.

[Plus →](#)

La formation «Atelier anti-stress – Apprendre à éliminer les tensions» s’adresse à toutes les entreprises. Son objectif: apprendre à réduire les tensions mentales et physiques. Ce programme comprend des exercices d’équilibre ainsi que des techniques de respiration et de contrôle des pensées. [Plus →](#)

Les jeunes en formation ont nettement plus d’accidents que leurs aînés. Le nouveau module de prévention pratique «Fit for Work & Life – Apprentissage en toute responsabilité» aborde plusieurs sujets: la condition physique, le sommeil, le moral ainsi que la gestion du stress et des risques. Les jeunes y découvrent des clés pour assumer pleinement leurs responsabilités dans la vie.

[www.suva.ch/apprentis](http://www.suva.ch/apprentis)

La Suva et l’Association Suisse de Football ASF poursuivent leur partenariat avec une nouvelle campagne: «Jouez fair-play: pas de risques inutiles». Sur 40 000 accidents de football, 15 000 sont dus à des comportements antisportifs sur le terrain. Simples et concises, les cinq règles de fair-play proposées visent une nouvelle baisse du nombre des accidents. Un spot TV, un quiz en ligne et plusieurs grands noms du football viennent compléter la campagne. Leur message: jouer fair-play, c’est jouer gagnant, pour les pros comme pour les amateurs.

[www.suva.ch/football](http://www.suva.ch/football)

**Jouer fair-play, c’est jouer gagnant, pour les pros comme pour les amateurs.**



15 000 accidents de football par an sont dus à des comportements antisportifs.

## «Nos modules de prévention et nos visites d’entreprises rendent le travail et les loisirs sûrs.»

— Edith Müller Loretz

Cheffe du département protection de la santé

### Offre numérique «Prévention au poste de travail»

La Suva investit dans la création d’une plateforme de gestion de la prévention pour les entreprises. Sous le titre provisoire de «Prévention au poste de travail», les versions de base des trois premiers services en ligne sont dédiées à la planification et à la mise en œuvre des mesures, au suivi des listes de contrôle et à la détermination des dangers.

Elles permettent aux entreprises de planifier, déléguer, surveiller et documenter toutes leurs mesures de prévention. Ces services disponibles dans le portail clients sur [suva.ch](http://suva.ch) sont complétés au fur et à mesure.

[www.suva.ch/portail-clients](http://www.suva.ch/portail-clients)

### Offres de formation

La nouvelle stratégie de formation mise en œuvre au cours de l’exercice sous revue a pour vocation de recentrer notre offre au plus près des besoins de la clientèle.

Dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé, notre offre a été agrémentée de formations pour les agents et agentes de placement avec le soutien de l’association de branche swissstaffing.

En 2023, un nouveau cours préparatoire à l’examen d’expert/experte de la sécurité au travail et de la protection de la santé sera mis en route par la Suva avec le concours d’Unisanté et de l’Université de Zurich. Une déclaration d’intention a été signée à ce sujet. [www.suva.ch/cours](http://www.suva.ch/cours)

# QUI BÉNÉFICIE DES EXCÉDENTS?

Les personnes assurées, dans la mesure où la Suva n'a pas de but lucratif. Les primes sont calculées de sorte que tous les coûts d'une année d'accident soient couverts. Pour garantir les prestations futures liées aux accidents déjà survenus, des provisions sont prescrites par la loi. Les risques sont couverts par des fonds propres, conformément à la loi. Les excédents éventuels sont reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses.

## Finances

### Évolution des primes

Au niveau des différentes communautés de risque, les primes nettes ont été adaptées vers le haut ou vers le bas en fonction de l'évolution des accidents. Les taux de primes nets moyens qui en ont résulté au niveau des branches d'assurance présentent une évolution stable, voire en légère baisse, par rapport à l'année précédente. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, le taux de prime net moyen était de 0,9534 % de la masse salariale assurée (0,9542 % en 2020) et, dans l'assurance contre les accidents non professionnels, de 1,3068 % de la masse salariale assurée (1,3115 % en 2020).

Dans l'assurance contre les accidents professionnels, les classes dont le niveau des fonds de compensation était suffisamment élevé ont bénéficié de réductions de primes grâce à la diminution de ces fonds, qui s'est montée à 77 millions de francs au total.

Comme par le passé, la Suva n'a pas perçu de supplément de prime pour financer les allocations de renchérissement sur les rentes, car ces dernières peuvent l'être par le biais des produits des placements. Les suppléments pour les frais administratifs sont demeurés inchangés dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels. Dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise, en revanche, une hausse s'est avérée nécessaire. Les taux de supplément pour la prévention, que fixe la Confédération, n'ont fait l'objet d'aucune modification.

### Performance sur les placements

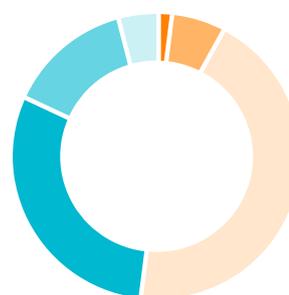
Les placements des valeurs immobilisées, d'un montant de 59,5 milliards de francs (état au 31 décembre 2021), affichent une performance de 7,5 %. Ce résultat est supérieur à la moyenne de 5,2 % relevée sur les dix dernières années. Du fait de la bonne performance réalisée par les placements, des produits excédentaires des placements à hauteur de 20 % de la prime nette seront reversés en 2023 aux personnes assurées dans l'AAP et dans l'AANP.

Conformément à la stratégie de placement, qui vise à atteindre les objectifs de financement fixés par la loi, les placements en actions et en private equity, leur pendant alternatif, ont contribué le plus largement à cette performance réjouissante. Les investissements immobiliers, tant directs qu'en fonds, ont également apporté une forte contribution au bon résultat. Les obligations et les titres de crédit n'ont contribué au résultat que dans une faible mesure. Dans ce domaine, le tableau est contrasté car, si la légère remontée du niveau des taux d'intérêt s'est soldée, pour les emprunts liquides, par des rendements négatifs, les opérations de prêt privées ont, en revanche, fourni un apport positif. Les placements sur le marché monétaire ont continué, quant à eux, de se ressentir des taux d'intérêt négatifs.

Les valeurs immobilisées de la Suva sont intégralement affectées à un but précis. Conformément à la loi, elles doivent notamment couvrir les provisions constituées en vue du versement des rentes, des futurs frais de traitement et indemnités journalières, ainsi que d'autres prestations d'assurance légales découlant d'accidents et de maladies professionnelles survenus. Pour les risques actuariels et les risques de placement, il existe en outre des fonds propres suffisants, dont le seuil minimal est fixé par la loi.

### Portefeuille de placements

en %



Liquidités	2,0
Obligations d'État	6,0
Crédits et obligations d'entreprises	44,0
Actions	30,0
Immobilier (y c. fonds)	14,0
Autres	4,0

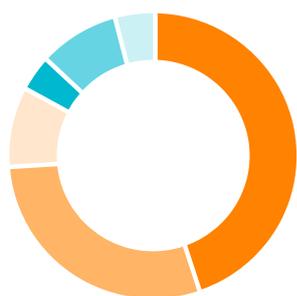
## Immobilier

La Suva élargit en continu son parc immobilier et effectue des placements sûrs à l'échelle nationale dans une perspective à long terme. En prenant en compte, dans le cadre de notre stratégie immobilière, les trois dimensions que sont l'environnement, l'économie et la société, nous préservons durablement la valeur de nos investissements immobiliers. La Cité Léopard, un projet résidentiel à Carrouge (période de construction de 2021 à 2024) qui vise à créer des logements pour toutes les couches de la population (familles, parents célibataires, personnes retraitées), en est un exemple. Le projet comporte des thématiques durables, comme la certification Minergie, la construction de haute qualité THPE (Très Haute Performance Énergétique Genevois) et l'énergie fournie par le chauffage à distance.

Le portefeuille immobilier, qui est composé de biens-fonds comportant des surfaces d'habitation, de bureau, de vente et artisanales, est optimisé en continu afin d'assurer l'adéquation au marché des biens immobiliers et le maintien de leur valeur. Durant l'exercice 2021, les investissements immobiliers ont porté sur un montant de 149 millions de francs, tandis que les désinvestissements se chiffraient à 8 millions. La valeur totale du portefeuille immobilier s'est élevée à 6,06 milliards de francs, tandis que le revenu locatif théorique annuel s'est établi à 284 millions de francs.

### Revenu locatif selon l'utilisation

en %



<span style="color: orange;">■</span> Habitation	44,8	<span style="color: cyan;">■</span> Artisanat	3,8
<span style="color: orange;">■</span> Bureau	28,8	<span style="color: cyan;">■</span> Stationnement	8,6
<span style="color: orange;">■</span> Vente	9,5	<span style="color: cyan;">■</span> Autres	4,4

### Placements durables

Dans le cadre du placement de son patrimoine financier et de ses placements immobiliers directs, la Suva prend également en considération des aspects écologiques, éthiques et sociaux. Depuis cette année, elle souscrit aux objectifs de l'accord de Paris et s'est engagée à amener son portefeuille d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La Suva est signataire des

Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et membre fondateur de Swiss Sustainable Finance (SSF) et de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). Cette dernière réalise systématiquement, pour la Suva et divers autres propriétaires d'actifs en Suisse, un screening et un dialogue d'engagement avec toutes les entreprises figurant dans les portefeuilles de ses membres. La Suva met par ailleurs tout en œuvre, à l'aide de sa stratégie de durabilité, pour avoir un impact quantifiable sur l'économie réelle par le biais de ses placements.

### Évolution du taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique détermine la rémunération des capitaux de couverture des rentes et donc la contribution des produits des placements au financement des rentes. Conformément à l'art. 89 al. 1 LAA et à l'art. 108 OLAA, le taux d'intérêt technique est fixé uniformément par le Département fédéral de l'intérieur DFI pour tous les assureurs-accidents.

Pour l'exercice 2021, le taux d'intérêt technique déterminant à 1,5 % est resté inchangé par rapport à l'année précédente.

Pour tenir compte des taux d'intérêt toujours très bas, voire négatifs, le taux d'intérêt technique fait l'objet d'un nouvel abaissement à 1,0 % à partir de l'exercice 2022, selon la décision du DFI. Cet abaissement nécessitera que la Suva renforce encore les capitaux de couverture d'un montant estimé à 2,1 milliards de francs. Ce renforcement supplémentaire a déjà pu être préfinancé dans l'exercice 2019, en majeure partie par le biais de produits financiers, et il est contenu dans les provisions pour prestations de longue durée à fin 2021.

### Excédents liés au Covid-19

En 2021 aussi, les mesures prises pour endiguer la pandémie de Covid-19 ont posé à la vie professionnelle et aux activités de loisirs des limites qui ont influé sur l'évolution des accidents.

Globalement, l'impact des restrictions sur l'évolution des accidents a été moins fort qu'en 2020, raison pour laquelle il n'y aura pas, en 2023, de reversement extraordinaire supplémentaire d'excédents liés à la pandémie de Covid-19. Le reversement des excédents de l'année 2020 à hauteur de 253 millions de francs a été mis en œuvre dans la tarification de l'année de primes 2022 selon le plan établi.

Dans l'assurance contre les accidents professionnels, le nombre de cas a diminué de 4,3 % par rapport à 2019, mais augmenté de 6,1 % par rapport à 2020, année marquée par le Covid-19. Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, le nombre de cas s'est accru de 2,4 % par rapport à 2020 et il a baissé de 8,9 % par rapport à 2019. Néanmoins, ce résultat s'explique, pour l'essentiel, par le mauvais temps de l'été 2021 et donc le recul des activités de loisirs dangereuses qui a été observé. Parmi les bénéficiaires de rentes Suva, on enregistre à nouveau une surmortalité en 2021, mais également nettement plus faible qu'en 2020.

### **Des provisions et des fonds propres pour protéger les personnes accidentées et les entreprises**

En cas d'accident ou de maladie professionnelle, la Suva verse les prestations définies par la loi. Le législateur veut que les générations futures n'aient pas à assumer les conséquences d'accidents et de maladies professionnelles du passé. Toutes les prestations futures découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles déjà survenus doivent donc être couvertes par des provisions. Aucune prime future ne doit servir à financer les accidents du passé.

#### **Provisions pour prestations de courte durée**

Alors que les accidents-bagatelle sont généralement liquidés après quelques semaines, les accidents graves donnent souvent lieu au versement de frais de traitement et d'indemnités journalières durant de nombreuses années. En effet, aux soins aigus, qui peuvent, à eux seuls, durer plusieurs mois, s'ajoutent la réadaptation et le traitement de séquelles tardives. Certains cas occasionnent des coûts pendant toute la vie de la personne assurée.

L'horizon de versement des frais de traitement s'avère étonnamment long, soit trois ans en moyenne sur l'ensemble des accidents et maladies professionnelles. Cela signifie que la Suva doit détenir les provisions nécessaires en conséquence pour les besoins d'environ trois ans, en tenant compte du renchérissement, et notamment celui des frais de traitement. Les provisions pour prestations de courte durée sont déterminées sur la base des normes usuelles dans la branche, de façon analogue à la pratique des assureurs privés.

#### **Provisions pour prestations de longue durée**

Lorsqu'un accident engendre une incapacité de gain totale ou partielle présumée permanente ou qu'il entraîne un décès, des rentes d'invalidité et de survivants sont versées, de même que, le cas échéant, des indemnités pour atteinte à l'intégrité et des allocations pour impotent. Les provisions doivent être suffisantes pour couvrir tous les

futurs paiements découlant de l'ensemble des accidents et maladies professionnelles déjà survenus. Contrairement à l'AVS ou à l'AI, il n'est pas permis à la Suva de financer les rentes au moyen de futures recettes de primes.

Comme les personnes accidentées exercent une activité lucrative au moment de l'accident et que les rentes courent à vie, l'horizon d'une nouvelle rente à partir de la date de l'accident avoisine 37 ans en moyenne. La durée résiduelle moyenne des rentes déjà accordées est d'environ 18 ans. Ce long horizon et le nombre élevé des rentes en cours nécessitent des provisions correspondantes pour couvrir toutes les prétentions futures.

La Confédération édicte des instructions détaillées sur la détermination précise du capital de couverture, qui s'appliquent tant à la Suva qu'aux assureurs-accidents privés.

#### **Des fonds propres pour faire face aux impondérables**

Les provisions sont fixées de manière à pouvoir couvrir les charges des sinistres si tout se déroule comme prévu. Dans la réalité, la marche des affaires s'écarte des prévisions sous l'effet de divers risques, notamment de grands sinistres, ainsi que du risque d'inflation et du risque de placement, qui constitue le facteur le plus déterminant. Afin de pouvoir couvrir les prétentions des personnes assurées même en cas d'évolution défavorable de la conjoncture, la Suva détient des fonds propres, dont le montant minimal est défini par la Confédération. Le plafond, quant à lui, est fixé par le Conseil de la Suva. En novembre 2021, le Conseil de la Suva a décidé de fixer la limite supérieure du quotient de solvabilité à 180 %. La limite supérieure est donc de 0,8 «événement centennal» supérieure au minimum légal toujours indispensable, dont il faut par exemple également disposer pendant ou après une crise.

Les fonds propres dépassant les plafonds fixés sont reversés aux personnes assurées. En juin 2022, le Conseil de la Suva a décidé de reverser 824 millions de francs: un versement à hauteur de 20 % de la prime nette sera donc effectué dans l'AAP et l'AANP pendant l'année de primes 2023. À fin 2021, il subsiste 3,4 milliards de francs supplémentaires de produits excédentaires des placements, dont le Conseil de la Suva doit décider de l'utilisation ultérieure, comme elle le fait chaque année en tenant compte de la situation financière du moment.

De plus, les réserves générales détenues sont transférées dans les fonds de compensation, car il n'est plus nécessaire de gérer séparément ces deux postes selon la loi sur l'assurance-accidents révisée.

# DE VÉRITABLES HÉROS ET HÉROÏNES

Pour de nombreuses victimes d'accidents graves, le retour à la vie normale est long, difficile et demande beaucoup de force et de persévérance. Pour nous, ces personnes sont de véritables héros et héroïnes. Celles qui présentent une perspective de retour à la vie active sont soutenues par nos case managers dans le cadre de la réinsertion professionnelle. En 2021, quelque 2700 personnes accidentées ont pu être accompagnées de cette manière.

## Prestations et réadaptation

Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a diminué. 1092 nouvelles rentes ont été allouées, soit 49 de moins que l'année précédente. Les coûts des nouveaux cas d'invalidité (capital de couverture) se sont élevés à 483 millions de francs (-1,2%).

### Évolution des coûts d'assurance

Frais de traitement par cas (CHF)



### Évolution des coûts d'assurance

L'influence du Covid-19 sur le nombre d'accidents et de maladies professionnelles s'est progressivement stabilisée au cours de l'exercice. Durant le second semestre 2021, le nombre de cas a augmenté pour se rapprocher de celui de 2019, sans pour autant retrouver le nombre d'avant la pandémie (2019: 479 746 accidents et maladies professionnelles).

Au total, 450 065 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva en 2021 (+4,2%). La durée de perception des indemnités journalières a diminué pour s'établir à 42,4 jours (43,1 en 2020, soit -1,6%). Le nombre croissant de cas avec indemnités journalières (+3,2%) s'est répercuté sur leur coût, qui a atteint 1,449 milliard de francs (+0,7%).

En 2021, les frais de traitement par cas ont légèrement augmenté à 2071 francs (+0,3%). La nouvelle baisse du nombre de cas avec frais de traitement (-1,9%) s'est répercutée sur le montant total des frais de traitement alloués, qui a reculé à 1,147 milliard de francs (-1,6%). Les coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) ont augmenté de 0,9% pour atteindre 4452 francs.

### Incitations pour réinsertions en entreprise

Les employeurs peuvent bénéficier d'un avantage financier lors de la réinsertion des victimes d'accidents et de la création de postes de travail aménagés. Au cours de l'exercice sous revue, un montant total de 1,9 million de francs a été versé aux entreprises assurées dans le cadre du programme d'incitations pour réinsertions en entreprise de la Suva. Ces incitations ont permis de soutenir 71 personnes accidentées dans leur retour à la vie professionnelle et de mettre en place 31 nouveaux postes de travail aménagés pour la réinsertion. Grâce à ces mesures, 15,8 millions de francs de prestations d'assurance ont pu être économisés.

Les personnes gravement accidentées présentant un potentiel et une perspective de retour à la vie active sont suivies par des case managers de la Suva dans le cadre de la réinsertion professionnelle. Au cours de l'exercice, quelque 2700 personnes accidentées ont bénéficié de cet accompagnement.

### Gestion des cas numérisée smartCare

L'année 2021 a été marquée par la préparation du changement de méthode de travail dans la gestion des cas. Depuis 2022, le pilotage des cas est pris en charge par des moteurs de règles et les spécialistes sont affectés par le système à des tâches complexes ou au suivi personnalisé des entreprises et des personnes accidentées.

Au cours de l'exercice, les nouveaux systèmes de règles, instruments et processus, ont été testés avec succès dans quatre agences lors d'un essai pilote et les améliorations ont été mises en œuvre progressivement en étroite collaboration avec l'organisation TIC.

Une nouvelle organisation de transition a accompagné et piloté le processus de changement ainsi que le déploiement à l'échelle de la Suisse en janvier 2022. En outre, des instruments destinés à réduire la charge administrative de nos clients et clientes ont pu être introduits: la communication numérique avec les entreprises sur la base de la norme suisse en matière de prestations KLE de Swissdec a été mise en service et des formulaires en ligne dynamiques remplacent les anciens formulaires papier.

### Des économies grâce au contrôle des factures

La part des factures traitées automatiquement a pu être augmentée de 55 % en 2020 à 62 % en 2021. L'amélioration du moteur de règles de contrôle automatisé des factures a déjà porté ses fruits. En 2021, sur les 72 millions de francs d'économies au total, quelque 27 % ont pu être générés de manière entièrement automatique. Une étape importante a été franchie en mars 2021: les premières factures DRG ont été validées de manière entièrement automatisée par le système. Jusqu'à fin 2021, 1300 factures DRG ont pu être traitées automatiquement.

#### Contrôle des factures

Économies en mio. CHF



#### Tarifs médicaux

##### Tarif médical ambulatoire TARDOC et bureau tarifaire ambulatoire

Le 20 décembre 2021, la troisième version du TARDOC a été soumise pour approbation au Conseil fédéral par les partenaires tarifaires FMH (faïtière du corps médical) et curafutura (faïtière des assureurs-maladie). Sur mandat de la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM), le Service central des tarifs médicaux LAA (SCTM) a contribué à élaborer le contenu de cette soumission. L'an dernier, les premières négociations relatives à la création d'un bureau tarifaire ambulatoire national ont été menées avec tous les partenaires tarifaires (y compris la CTM).

«L'automatisation des processus simples nous permet de nous concentrer sur les tâches complexes et le suivi personnalisé.»

— Daniel Roscher

Chef du département prestations et réadaptation

#### Conventions LAA SwissDRG

En 2021, les conventions tarifaires avec les cliniques de soins aigus et les cliniques universitaires ont pu être négociées et conclues malgré des conditions difficiles (négociations à distance en raison de la pandémie). Pour la première fois, une convention tarifaire nationale a pu être conclue également avec les prestataires de services de sauvetage aérien.

#### Lutte contre la fraude à l'assurance

En 2021, 2839 cas suspects ont été traités (+27 %). Le nombre de cas clôturés pour lesquels des soupçons de fraude ont été confirmés s'est établi à 686 cas, contre 478 en 2020. Les économies réalisées de 20,9 millions de francs sont nettement supérieures à celles de l'exercice précédent (12,6 millions de francs). À ce titre, il y a lieu de noter que pour la première fois, ce résultat prend en compte les chiffres de la lutte contre la fraude à l'assurance auprès des entreprises assurées (3,9 millions de francs).

#### Lutte contre la fraude à l'assurance

Économies cumulées depuis 2007 en mio. CHF



## Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. Elle traite 80 % de cas de maladie et 20 % d'accidents. L'exercice s'est clos pour elle par un bon résultat. [Plus →](#)

**Finances:** l'assurance militaire a réalisé un bon résultat. Elle a versé 170 millions de francs au titre des prestations d'assurance et 19,1 millions de francs au titre des frais administratifs. Par rapport à l'année précédente, les prestations d'assurance sont inférieures de 3,4 millions de francs. Le financement est assuré par la Confédération à hauteur de 167,8 millions de francs, et par les primes et les recettes de recours à hauteur de 21,3 millions de francs. Par rapport à 2020, les frais de traitement affichent une baisse, tandis que les prestations en espèces présentent une hausse de moindre ampleur.

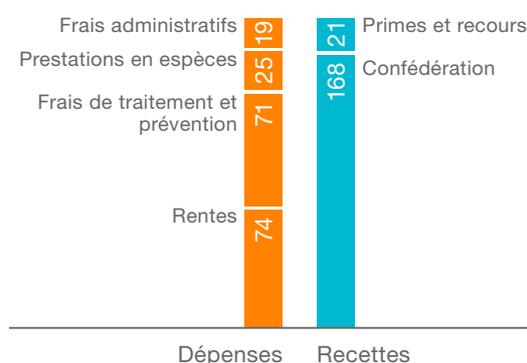
**Révision de la loi sur l'assurance militaire (LAM):** par décision du 8 septembre 2021, sur proposition du DFI et compte tenu des résultats de la procédure de co-rapport, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à l'élaboration d'un projet de consultation concernant l'abandon de la solution d'assurance à titre professionnel et facultatif dans l'assurance militaire. L'assurance militaire a fait valoir activement ses intérêts. Une révision de la loi n'aurait engendré aucune économie.

**Pandémie de coronavirus:** l'exercice 2021, comme le précédent, a été marqué par la pandémie. En raison du Covid-19, les accidents ont été moins nombreux et les coûts de maladie plus élevés. L'assurance militaire soutient l'armée dans le décompte des coûts de la stratégie de test en lien avec le Covid-19 en les imputant à la Confédération. La révision externe a attesté un très bon résultat pour l'assurance militaire en ce qui concerne la facturation des tests de dépistage du Covid-19. Pour la mise en œuvre des adaptations en cours des décisions de l'OFSP (fiches d'information), l'assurance militaire a constitué un groupe de spécialistes Covid-19.

Vous trouverez plus d'informations sur la marche des affaires dans l'édition 2022 de la statistique de l'assurance militaire. [Plus →](#)

## Dépenses et recettes de l'assurance militaire

en mio. CHF



## Clinique romande de réadaptation de Sion (CRR): niveau d'activité très élevé

La pandémie de coronavirus a fortement marqué l'année 2021 et donc aussi les activités de la CRR. Malgré ce contexte, l'activité dans les domaines stationnaire et ambulatoire a été très élevée. Au final, le taux d'occupation moyen s'est élevé à 101,1 %, ce qui est un très bon résultat. Avec 8586 patients et patientes ambulatoires, la CRR a atteint un record depuis son ouverture en 1999. En 2021, le chiffre d'affaires de la clinique s'est élevé à 59 millions de francs (57 millions en 2020). Au 31 décembre 2021, la CRR employait 387 collaborateurs et collaboratrices pour un total de 325 postes à plein temps. Avec pour objectif d'être parés pour l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification dans le domaine stationnaire (ST Reha) début 2022, de nombreux travaux préparatoires et un monitoring des prestations ont été réalisés. [www.crr-suva.ch](http://www.crr-suva.ch)

## Rehaklinik Bellikon (RKB): proche des patients et patientes

L'exercice 2021 a été bon pour la Rehaklinik Bellikon (RKB) et s'est soldé par un résultat global très réjouissant. Toutefois, il a aussi été marqué par la pandémie et la clinique, qui a pris en charge des personnes atteintes du Covid-19, a contribué encore une fois à la sécurité des soins dans le système de santé suisse.

Malgré des conditions exigeantes, le taux d'occupation des lits ainsi que le produit d'exploitation affichent une nouvelle progression. En 2021, la clinique a généré un chiffre d'affaires de 97 millions de francs (93 millions en 2020) et comptait 695 collaborateurs et collaboratrices pour un total de 571 postes à plein temps au 31 décembre. Une fois de plus, elle a affiché un taux d'occupation des lits très élevé de 101,8 % (3,9 % de plus qu'en 2020 pour 225 lits). Outre les activités quotidiennes, d'importants projets ont été réalisés afin que la clinique puisse conserver son attractivité grâce à des prestations de qualité et conformes au marché. [www.rehabellikon.ch](http://www.rehabellikon.ch)

# QUI DÉCIDE?

Les décisions sont prises par le Conseil de la Suva, constitué de représentants et représentantes des employeurs, des travailleurs et de la Confédération. Cette composition, basée sur le partenariat social, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

## Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de seize représentants des travailleurs, seize représentants des employeurs et huit représentants de la Confédération. Le partenariat social caractéristique du Conseil de la Suva permet des solutions consensuelles et pragmatiques. Le Conseil de la Suva est notamment chargé de définir les objectifs stratégiques et les moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers. Le Conseil fédéral nomme le Conseil de la Suva pour une période de quatre ans sur la base de la LAA en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La période administrative s'achève fin 2023.

### Tâches

Le Conseil de la Suva édicte notamment les règlements organiques de l'entreprise, statue sur diverses nominations, approuve les normes comptables et fixe les tarifs de primes, adopte le budget des charges d'exploitation, le plan financier et les principes comptables ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral. Il décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

### Commission du Conseil

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise. Elle élabore par ailleurs la stratégie de l'entreprise et veille à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la compliance. Elle nomme les membres de la Direction. Les chefs et cheffes de division, les responsables régionaux et la direction des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva. Elle statue sur les objets et les nominations qui lui ont été confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe la rétribution du personnel hors classe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil sont présidés par Gabriele Gendotti. Les charges de vice-présidents sont exercées par Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et par Daniel Lampart, responsable du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### Indemnisation du Conseil

En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les 40 membres du Conseil ont perçu en 2021 des honoraires d'un montant global de 712 811 francs et des prestations annexes d'un montant de 25 569 francs. En 2021, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 738 380 francs. Le président du Conseil de la Suva a perçu des honoraires de 101 600 francs et des prestations annexes de 3 389 francs.

---

#### Membres

40

---

#### Représentants et représentantes des employeurs et employeuses

16

---

#### Représentants et représentantes des travailleurs et travailleuses

16

---

#### Représentants et représentantes de la Confédération

8

## Présidence du Conseil de la Suva



### Gabriele Gendotti

né le 10 octobre 1954  
Président du Conseil de la Suva  
et de la Commission du Conseil  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, lic. iur.

Carrière professionnelle:  
conseiller municipal (2015–  
2019) et conseiller com-  
munal de Faido (1983–2000),  
président du Conseil de  
fondation du Fonds national  
suisse FNS (2012–avril  
2018), chef du Département  
de l'instruction publique  
du canton du Tessin (2000–  
2011), vice-président de  
la CDIP et membre de la CUS  
(2000–2011), conseiller  
national (1999–2000), député  
au Grand Conseil tessinois  
(1987–1999), propriétaire de  
trois études d'avocats au  
Tessin (1983–2000).

Gabriele Gendotti est président  
du Conseil de Fondation  
de l'Institut de Recherche en  
Biomédecine IRB à Bellinzona,  
de la Fondazione C. e A.  
Cavargna et de la Nuova Cari  
società di gestione Sagl  
à Faido, vice-président du  
Conseil de la Fondazione  
Neuroscienze Ticino, membre  
de la Fondazione Lingue e  
Culture et de la Fondazione  
Centro Competenze Non  
Profit cenpro. Il est membre  
du comité de l'association  
Museo di Leventina et de la  
CORSI, membre du conseil  
consultatif de la Haute école  
fédérale de sport de Macolin  
HEFSM, délégué SRG SSR et  
directeur de l'entreprise  
Segheria Cattaneo SA.



### Daniel Lampart

né le 2 septembre 1968  
Vice-président du Conseil de  
la Suva depuis le 1<sup>er</sup> juillet  
2018, dr phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle:  
premier secrétaire et écono-  
miste en chef (depuis 2011)  
et secrétaire central, adjoint  
du premier secrétaire et  
économiste en chef de l'Union  
syndicale suisse USS  
(2006–2011), collaborateur  
scientifique, chef de projet  
et chargé de cours auprès du  
Centre de recherches  
conjuncturelles de l'EPFZ  
(KOF) (1999–2006).

Daniel Lampart est vice-pré-  
sident de la Commission  
de surveillance du fonds de  
compensation de l'assu-  
rance-chômage, membre du  
Conseil de la Fondation  
culturelle USS et de la Fonda-  
tion pour la formation et la  
publication. Il est membre du  
conseil d'administration du  
Fonds de compensation AVS/  
AI/APG ainsi que de la  
Commission tripartite fédérale  
pour les mesures d'accompa-  
gnement à la libre circulation  
des personnes et de la  
Commission de la politique  
économique.



### Kurt Gfeller

né le 14 septembre 1960  
Vice-président du Conseil de  
la Suva depuis le 1<sup>er</sup> janvier  
2015, lic. rer. pol.

Carrière professionnelle: vice-  
directeur (depuis 1998) et  
secrétaire de l'Union suisse  
des arts et métiers usam  
(1992–1997).

Kurt Gfeller est membre  
du Conseil de fondation  
de la caisse supplétive LAA,  
membre du Conseil de  
fondation et président du  
comité de placement de  
proparis Prévoyance arts et  
métiers Suisse ainsi que  
membre de la Commission  
fédérale de coordination pour  
la sécurité au travail CFST  
et de la Commission de haute  
surveillance de la prévoyance  
professionnelle.

## Président

### Gabriele Gendotti

Représentants et représentantes de la Confédération

#### Séverine Arnold

Université de Lausanne

#### Reto Babst

Hôpital cantonal de Lucerne

#### Franziska Bitzi Staub

Ville de Lucerne

#### Gabriele Gendotti\*

Faido

#### Philippe Maeder

Épalinges

#### Markus Notter\*

Zurich

#### Pascal Richoz

Secrétariat d'État à l'économie SECO

#### Barbara Schaerer

Berne

État au 31 décembre 2021

La période administrative ordinaire du Conseil de la Suva dure du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

\* Membres de la Commission du Conseil de la Suva

## 1<sup>er</sup> vice-président

### Daniel Lampart

Représentants et représentantes des travailleurs et travailleuses

#### Renzo Ambrosetti

Syndicat Unia

#### Thomas Bauer

Travail.Suisse

#### Vincent Brodard

Syndicat du personnel des transports SEV

#### Tanja Brülisauer

Association du personnel transfair

#### Judith Bucher

Syndicat des services publics SSP

#### Nicole de Cerjat

Société suisse des employés de commerce

#### Arno Kerst\*

Syndicat Syna

#### Daniel Lampart\*

Union syndicale suisse USS

#### Nico Lutz\*

Syndicat Unia

#### Urs Masshardt

Hotel & Gastro Union HGU

#### Christine Michel

Syndicat Unia

#### Sandrine Nikolic-Fuss

kapers

#### Corrado Pardini

Syndicat Unia

#### Giorgio Pardini

Syndicat des médias et de la communication syndicom

#### Véronique Polito

Syndicat Unia

#### Renato Ricciardi

Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese OCST

## 2<sup>e</sup> vice-président

### Kurt Gfeller

Représentants et représentantes des employeurs et employées

#### Thierry Bianco

suissetec

#### Thomas Bösch

Association bâloise de l'industrie chimique

#### Myra Fischer-Rosinger

swissstaffing

#### Gabriela Gerber

Association suisse des brasseries

#### Kurt Gfeller\*

Union suisse des arts et métiers usam

#### Charles-Albert Hediger

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

#### Silvia Huber-Meier

Fédération des Industries Alimentaires Suisses fial

#### Thomas Iten

Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM

#### Reto Jaussi

Association suisse des transports routiers ASTAG

#### Gian-Luca Lardi

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

#### François Matile

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

#### Gerhard Moser\*

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

#### Roland A. Müller\*

Union patronale suisse UPS

#### Roman Rogger

Commerce Suisse VSIG

#### Thomas Schaffter

Association patronale des arts graphiques viscom

#### Kareen Vaisbrot

Swissmem

## Commissions du Conseil de la Suva

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

### Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la comptabilité et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe.

### Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est entre autres l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission du Conseil. En outre, elle exerce un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction en cas d'acquisition et d'aliénation de biens immobiliers de placement à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

### Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de procéder à l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de procéder à l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire.

---

### Commission de contrôle des finances

**Roman Rogger**

Président

Franziska Bitzi Staub  
Judith Bucher  
Kurt Gfeller  
Urs Masshardt

---

### Commission de contrôle des immeubles

**Renzo Ambrosetti**

Président

Thierry Bianco  
Philippe Maeder  
Urs Masshardt  
Gerhard Moser

---

### Commission de l'assurance militaire

**Barbara Schaerer**

Présidente

Thomas Bösch  
Urs Masshardt  
Markus Notter

## Direction

### Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département clients et partenaires, subordonné au président de Direction, Felix Weber. Son suppléant, Daniel Roscher, dirige le département prestations et réadaptation. Le département finances est dirigé par Hubert Niggli, le département protection de la santé est dirigé par Edith Müller Loretz.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

### Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2021, l'indemnisation s'est élevée au total, conformément aux dispositions pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres, à 2 270 043 francs. Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 480 000 francs, des versements uniques de composantes variables d'un montant de 144 000 francs et des prestations annexes de 10 168 francs.

Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs et collaboratrices. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier. Les membres de la Direction exerçant des mandats pour le compte de la Suva lui remettent l'intégralité des indemnités perçues dans ce contexte.

---

### Clients et partenaires

Felix Weber

---

### Protection de la santé

Edith Müller Loretz

---

### Finances

Hubert Niggli

---

### Prestations et réadaptation

Daniel Roscher



**Felix Weber**

né le 3 novembre 1965  
Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes), Concordia Assurance suisse de maladie et accidents (membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché), Suva (membre de la Direction et chef du département prestations et réadaptation).

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, président du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa.

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root\*, développement de logiciels et transfert électronique de données; Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.



**Edith Müller Loretz**

née le 7 avril 1968  
Membre de la Direction depuis 2019, économiste d'entreprise Hochschule für Wirtschaft HSLU, Lucerne, et Tourismus und Freizeit HTW, Coire

Carrière professionnelle: cheffe du team campagnes, cheffe du secteur sécurité durant les loisirs, cheffe de la division offres de prévention, cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction de la Suva, membre du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, membre du Conseil de Fondation Promotion Santé Suisse, membre de la Commission de prévoyance en faveur du personnel du Bureau de prévention des accidents bpa.

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



**Hubert Niggli**

né le 30 juin 1968  
Membre de la Direction depuis 2019, dr sc. nat., physicien

Carrière professionnelle: recherches en Suisse et à l'étranger (Institut Paul Scherer, CERN, Berkeley National Laboratory), analyste risques (Zurich Réassurance), underwriter pour la réassurance non traditionnelle (Converium Ltd), responsable de la recherche quantitative et de la gestion des risques (Suva), responsable des placements financiers, de la comptabilité et du controlling financier (Suva).

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



**Daniel Roscher**

né le 28 septembre 1962  
Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes), Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres), groupe Zurich Assurance (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription), Suva (chef de l'agence Suva Zürich, contrôleur de processus gestion des cas).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: membre du Conseil d'administration de SwissDRG SA, président de la Commission des tarifs médicaux LAA\*, conseil consultatif CAS Claims Management ZHAW.

\* Sur mandat de la Suva

## Gouvernance d'entreprise

Les principes de la gouvernance d'entreprise décrivent les conditions cadres légales et effectives pour la conduite et la surveillance de notre entreprise. La compliance et la gestion des risques jouent un rôle important à cet égard. Elles marquent de leur empreinte la culture d'entreprise et de conduite de la Suva et garantissent la conformité des pratiques professionnelles à tous les échelons hiérarchiques et au sein des instances dirigeantes.

### Compliance

Aux fins de la conformité juridique, la Suva utilise un système de gestion de la compliance qu'elle perfectionne continuellement. En tant que leader de l'assurance-accidents, la Suva accorde une haute importance à la modernité de la protection des données attachée à sa mission. Ses activités d'assurance et de prévention l'amènent à traiter de nombreuses données particulièrement sensibles, notamment concernant la santé. Dans le cadre de leur traitement, la Suva garantit un haut niveau de protection des données et de sécurité de l'information (sécurité des données). L'observation des prescriptions de compliance, dont celles de la protection des données, est placée sous surveillance permanente et fait l'objet des mesures nécessaires en cas de non-respect.

En 2021, la Suva a poursuivi la consolidation et l'ancrage de son système de gestion de la compliance. Les analystes compliance et protection des données sont formés et encadrés par la fonction centrale de compliance. En 2021, la Suva a également réalisé une évaluation du risque de fraude avec un partenaire externe. Les conclusions tirées des résultats de ce contrôle sont utilisées pour la mise en œuvre de mesures appropriées. Le programme de formation interne destiné à approfondir la connaissance du code de conduite a été mis à jour et déployé auprès de l'ensemble du personnel.

### Gestion des risques

Chargée de garantir une gestion des risques adaptée, la Commission du Conseil de la Suva est régulièrement informée sur la situation actuelle des risques de la Suva, l'existence et l'efficacité de la gestion des risques de l'entreprise ainsi que le plan de mesures. Reposant sur une approche des risques hiérarchisée, la gestion des risques de l'entreprise crée la transparence. Les risques sont identifiés et évalués à intervalles périodiques. Grâce à l'efficacité des contrôles effectués, le système de contrôle interne (SCI), sous-ensemble de la gestion des risques de l'entreprise, permet de réduire les principaux risques de gestion des processus. Le SCI inclut aussi la gestion de la sécurité, des urgences, des crises et de la continuité des activités.

### Révision interne

Directement subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et au président du Conseil, la révision interne délivre indépendamment et objectivement des prestations d'audit et des prestations de conseil destinées à produire une valeur ajoutée et à améliorer les processus. La révision interne participe à la réalisation des objectifs de la Suva à travers l'évaluation systématique et l'amélioration ciblée de la gestion des risques, des contrôles et des processus de conduite et de surveillance. Elle travaille en toute autonomie et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

### Révision externe

Une société de révision externe vérifie la comptabilité et la clôture des comptes selon les prescriptions en vigueur (notamment l'art. 65 LAA). Elle définit ses axes prioritaires en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société mandatée, à savoir KPMG depuis l'exercice 2016, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

## Organisation générale



# Organisation opérationnelle

## Clients et partenaires

Felix Weber

Secrétariat général Marc Epelbaum
Innovation et produits numériques Reto Christen
Relations clients et communication Daniela Bassi
Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber

## Protection de la santé

Edith Müller Loretz

État-major
Médecine du travail Anja Zyska
Sécurité / santé au travail André Meier
Sécurité / santé au travail SR Olivier Favre
Human Resources et logistique Nathalie Leschot
Offres de prévention Philippe Gassmann
Conseil en prévention Jean-Claude Messerli
Suva Bellinzona <sup>1)</sup> Roberto Dotti
Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont François Schaer
Suva Fribourg Gilbert Muller
Suva Genève <sup>1)</sup> Patrick Garazi
Suva Lausanne Philippe Conus
Suva Sion Willy Bregy

## Finances

Hubert Niggli

État-major
Placements financiers Christoph Bianchet
Immeubles Franz Fischer
Informatique Stefan Scherrer
Comptabilité d'entreprise et controlling Alexander Kohler
Technique de l'assurance Peter Blum
Suva Chur und Linth Marcel Kempf
Suva St. Gallen <sup>1)</sup> Willi Kleeli
Suva Wetzikon Oliver Eugster
Suva Winterthur Daniel Vogel
Suva Zürich Daniel Roth
CSAA <sup>2)</sup> Oliver Ruf

## Prestations et réadaptation

Daniel Roscher

État-major prestations et réadaptation Gabriela Schneebeli
Tarifs médicaux Andreas Christen
Assurance militaire Stefan A. Dettwiler
Division juridique Kilian Ritler
Prestations d'assurance Barbara Ingold Boner
Médecine d'assurance Josef Grab
Rehaklinik Bellikon CEO Gianni R. Rossi
Clinique romande de réadaptation, Sion Directeur Jean-Raphaël Kurmann Médecin-chef Gilles Rivier
Suva Aarau Susanne Studer Wacker
Suva Basel Christophe Schwyzer
Suva Bern <sup>1)</sup> Bruno Schatzmann
Suva Solothurn Kilian Bärtschi
Suva Zentralschweiz Stephan Bucher

<sup>1)</sup> Y compris les antennes de l'assurance militaire

<sup>2)</sup> Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

# COMPTES ANNUELS

# Comptes annuels

36	Compte d'exploitation général 2021
38	Bilan au 31 décembre 2021
39	Tableau de financement 2021
40	Tableau des fonds propres 2021
41	Annexe aux comptes annuels 2021
64	Rapport de l'organe de révision
66	Rapport de la Commission de contrôle des finances
67	Commentaires sur les comptes annuels 2021
70	Comparaison sur cinq ans

## Compte d'exploitation général 2021

	N° réf.	2021	2020
		1000 CHF	1000 CHF
<b>Primes</b>	<b>1</b>	<b>4 353 804</b>	<b>4 306 433</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 228 886	-1 239 726
Indemnités journalières		-1 480 712	-1 463 850
Rentes et indemnités en capital		-1 413 752	-1 413 945
Allocations de renchérissement sur les rentes		-202 636	-213 262
Prestations d'assurance payées		-4 325 986	-4 330 783
<b>Recettes de recours</b>		<b>168 166</b>	<b>181 887</b>
Provisions pour prestations de courte durée		-357 400	-300 500
Provisions pour prestations de longue durée		460 660	140 290
Provisions pour allocations de renchérissement		-159 160	-15 423
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>10</b>	<b>-55 900</b>	<b>-175 633</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2</b>	<b>-562 021</b>	<b>-558 209</b>
<b>Produit des placements</b>	<b>3</b>	<b>1 586 290</b>	<b>1 097 462</b>
<b>Gains et pertes résultant des placements</b>	<b>4</b>	<b>2 676 487</b>	<b>1 703 796</b>
<b>Frais de gestion des placements</b>	<b>5</b>	<b>-41 933</b>	<b>-40 577</b>
<b>Dotation à la provision pour risques découlant des placements</b>	<b>6</b>	<b>-3 588 316</b>	<b>-2 112 716</b>
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		98 799	95 707
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-98 216	-96 108
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		167 810	171 851
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	11	3 599 587	1 306 374
Dotation à la provision pour produits exceptionnels des placements	11	-680 041	-428 868
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	11	-2 712 602	-719 106
Dotation à la provision pour restitution de l'excédent Covid-19	11	-253 000	-
Dotation à la provision pour prévention ANP	11	50	-1 352
<b>Autres charges et produits</b>		<b>122 387</b>	<b>328 498</b>
<b>Réduction du produit exceptionnel des placements</b>		<b>-1 739</b>	<b>-161 674</b>
<b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>		<b>331 239</b>	<b>238 484</b>
<b>Résultat des activités accessoires</b>	<b>7</b>	<b>149</b>	<b>2 518</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>331 388</b>	<b>241 002</b>
Dotation aux fonds de compensation		331 388	241 002
<b>Affectation du résultat de l'exercice</b>		<b>331 388</b>	<b>241 002</b>

#### Commentaires sur le compte d'exploitation général

Instrument introduit en 2013, la réduction du fonds de compensation sert à restituer aux personnes assurées dans l'assurance contre les accidents professionnels, sous la forme d'une déduction sur la prime nette, les fonds de compensation excédentaires générés au cours des années précédentes par des facteurs externes et imprévus. Avec le taux de prime net et le taux de compensation du risque, elle constitue donc un instrument ordinaire pour la détermination des primes. À partir des comptes annuels 2021, la réduction des fonds de compensation ne fait plus l'objet d'une mention séparée dans le compte d'exploitation général et dans le tableau des fonds propres; elle reste visible de manière transparente dans l'annexe 1. Dans le même temps, la dotation à la provision pour risques découlant des placements est indiquée séparément.

Dans l'ensemble, les recettes de primes ont affiché une légère hausse en 2021 par rapport à l'année précédente, alors que les prestations d'assurance versées sont demeurées pratiquement stables.

Les charges d'exploitation, qui comprennent aussi les frais de liquidation des cas en cours, sont légèrement en hausse par rapport à l'année précédente du fait du renforcement des activités de prévention.

La performance de 7,5 % sur les quelque 60 milliards de francs de valeurs immobilisées a donné un résultat de placements de 4263 millions de francs brut. Après acquittement des exigences légales en matière de financement pour la rémunération technique et la compensation du renchérissement sur les rentes ainsi qu'après déduction des frais de gestion des placements, un montant brut de 3588 millions de francs a été versé à la provision pour risques découlant des placements.

Une partie de ce montant a été prélevée pour être allouée à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements ainsi qu'à la provision pour produits excédentaires des placements. La provision pour le financement des allocations de renchérissement a été augmentée dans les branches d'assurance AFC et AAC (voir tableau 11).

L'excédent généré en 2020 en raison du Covid-19 a été alloué à une provision correspondante à fin 2021, conformément à la décision prise par le Conseil de la Suva en juin 2021 de le reverser aux personnes assurées avec les primes 2022.

## Bilan au 31 décembre 2021

	N° réf.	2021	2020
		1000 CHF	1000 CHF
<b>Actif</b>			
Placements	8	59 760 613	55 699 604
Immobilisations incorporelles		97 758	108 749
Immobilisations corporelles		54 262	42 115
Stocks de matériel et d'articles manufacturés		-	-
Créances	9	3 985 366	3 667 766
Disponibilités		310 714	361 989
Comptes de régularisation actifs		257 843	245 581
<b>Total de l'actif</b>		<b>64 466 556</b>	<b>60 125 804</b>
<b>Passif</b>			
Provisions pour prestations de courte durée		9 911 000	9 553 600
Provisions pour prestations de longue durée		28 791 569	29 252 229
Provisions pour allocations de renchérissement		344 544	185 384
Provisions techniques	10	39 047 113	38 991 213
Provisions non techniques	11	17 254 805	13 626 969
Engagements financiers	8	18 328	18 328
envers les fournisseurs et les prestataires		35 680	26 433
autres		226 925	226 653
Autres engagements		262 605	253 086
Comptes de régularisation passifs	12	4 155 976	3 839 866
Fonds propres		3 727 729	3 396 342
<b>Total du passif</b>		<b>64 466 556</b>	<b>60 125 804</b>

## Commentaires sur le bilan

Dans le bilan, les placements sont majoritairement évalués à leur valeur du marché. Leur évolution reflète ainsi, en grande partie, la performance mentionnée de 7,5 % en 2021.

Les provisions non techniques englobent essentiellement la provision pour risques découlant des placements.

## Tableau de financement 2021

	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>331 388</b>	<b>241 002</b>
Gains et pertes réalisés sur les placements	-2 943 136	-1 168 981
Variation des disponibilités	164 408	380 527
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	-168 286	-302 698
Obligations: achat et vente	-1 863 234	-1 454 156
Placements immobiliers indirects: achat et vente	-119 064	-385 328
Immeubles de placement: achat et vente	-262 997	-431 906
Actions: achat et vente	1 311 117	1 322 337
Placements alternatifs: achat et vente	-269 573	-215 489
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	89 755	228 287
Variation nette des cliniques	-	-
Variation nette des provisions techniques	55 900	175 633
Variation nette des créances	-317 600	479 910
Variation nette des engagements	9 519	-54 728
Variation nette des provisions non techniques	3 627 841	1 911 843
Variation nette des stocks de matériel et d'articles manufacturés	0	0
Variation nette des comptes de régularisation actifs	-12 262	-92 677
Variation nette des comptes de régularisation passifs	316 110	-576 873
<b>Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)</b>	<b>-50 114</b>	<b>56 705</b>
Variation nette des immobilisations corporelles	-10 572	-7 687
Variation nette des immeubles d'exploitation	-1 575	-1 875
Variation nette des immobilisations incorporelles	10 991	12 212
<b>Flux de trésorerie découlant des investissements</b>	<b>-1 156</b>	<b>2 650</b>
Engagements financiers: remboursements et investissements	0	16 328
Fonds de secours: prélèvement et prestations	-5	150
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>	<b>-5</b>	<b>16 478</b>
<b>= Variation nette du solde du flux de trésorerie</b>	<b>-51 275</b>	<b>75 833</b>
<b>+ Ancien solde du flux de trésorerie</b>	<b>361 989</b>	<b>286 156</b>
<b>= Nouveau solde du flux de trésorerie</b>	<b>310 714</b>	<b>361 989</b>

## Commentaires sur le tableau de financement

Sur la base de la Swiss GAAP RPC 40, Présentation des comptes des compagnies d'assurance, la gestion des placements constitue pour la Suva une «activité lucrative principale», ce qui explique pourquoi les achats et ventes correspondants figurent sous la rubrique Flux de trésorerie découlant de l'exploitation.

## Tableau des fonds propres 2021

	AAP	AANP	AFC	AAC	Activités accessoires	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
<b>Réserves générales</b>						
État au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	613 715	678 092	7 282	33 866	–	1 332 955
Attribution réglementaire	–	–	–	–	–	–
État au 31 décembre 2020	613 715	678 092	7 282	33 866	–	1 332 955
Attribution réglementaire	–	–	–	–	–	–
Reclassement en fonds de compensation	–613 715	–678 092	–7 282	–33 866	–	–1 332 955
<b>État au 31 décembre 2021</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Fonds de compensation</b>						
État au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	684 793	867 196	56 047	138 243	76 106	1 822 385
Attribution	103 393	128 080	–	7 661	2 518	241 652
Prélèvement	–	–	–650	–	–	–650
État au 31 décembre 2020	788 186	995 276	55 397	145 904	78 624	2 063 387
Attribution	217 093	–	2 561	121 174	149	340 977
Prélèvement	–	–9 589	–	–	–	–9 589
Reclassement à partir de la réserve générale	613 715	678 092	7 282	33 866	–	1 332 955
<b>État au 31 décembre 2021</b>	<b>1 618 994</b>	<b>1 663 778</b>	<b>65 240</b>	<b>300 944</b>	<b>78 773</b>	<b>3 727 729</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 618 994</b>	<b>1 663 778</b>	<b>65 240</b>	<b>300 944</b>	<b>78 773</b>	<b>3 727 729</b>

## Commentaires sur le tableau des fonds propres

À partir des comptes annuels 2021, la réduction des fonds de compensation, instrument introduit en 2013, n'est indiquée plus que dans le tableau détaillé sur les primes (annexe 1), ce qui explique la suppression de la présentation séparée dans le tableau des fonds propres (voir commentaires sur le compte d'exploitation général).

La version de l'art. 111 OLAA en vigueur depuis 2017 ne renferme plus que la notion de fonds propres; il n'est plus fait de distinction entre réserves générales et fonds de compensation; de même, il n'est plus fait mention de la prescription concernant le versement annuel aux réserves générales. La réserve générale est donc transférée dans le fonds de compensation au 31 décembre 2021 pour simplifier la présentation des fonds propres.

Des détails sur les activités accessoires visées à l'art. 67a LAA figurent dans le tableau 7 de l'annexe.

# Annexe aux comptes annuels 2021

## Généralités

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. Dans la mise en œuvre de cette base légale, les présents comptes annuels sont conformes au Code suisse des obligations, sous réserve des dispositions particulières relevant du droit des assurances sociales. De plus, pour faciliter la comparabilité avec d'autres compagnies d'assurance, les immeubles de placement sont portés au bilan à la valeur de marché et la structure des comptes annuels, de même que les informations figurant dans l'annexe concernant les engagements à long terme, se fondent sur la norme Swiss GAAP RPC 40. Pour améliorer la compréhension des comptes annuels, la Suva publie en outre des données complémentaires.

### Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels.

## Principes de présentation des comptes et d'évaluation

### Généralités

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat. Les actifs et les engagements sont évalués individuellement.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

### Placements

Les placements sur les marchés financiers sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale; ceux-ci font l'objet de corrections de valeur si nécessaire.

### Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants.

Cours de change en fin d'année (CHF)	2021	2020
	en CHF	en CHF
1 EUR	1.0375	1.0812
1 GBP	1.2332	1.2097
1 USD	0.9129	0.8852
1 CAD	0.7238	0.6949
100 JPY	0.7923	0.8568
1 AUD	0.6631	0.6809

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois ans, voire de quinze ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas inscrites à l'actif du bilan. Elles sont directement portées au compte de résultats.

Les amortissements d'immobilisations corporelles portées à l'actif du bilan sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. La durée d'utilisation théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- aménagements individualisés 10 ans
- mobilier, machines et véhicules 5 ans
- matériel informatique (hardware) 3-5 ans

Les immeubles des cliniques à Sion et à Bellikon font partie de l'activité accessoire «gestion de cliniques de réadaptation» selon l'art. 67a LAA. Ils ont été portés au bilan à leur coût d'acquisition et amortis au franc symbolique jusqu'à fin 2018. Les investissements à valeur ajoutée réalisés depuis lors sont portés à l'actif du bilan et amortis sur 30 ans au maximum.

### Stocks

Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

### Provisions techniques

Les provisions techniques sont nécessaires pour garantir les futurs droits aux prestations découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles survenus jusqu'à la date du bilan. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renché-

rissement futures, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes provenant d'actions récursoires.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement, des provisions pour prestations pour soins, ainsi que des provisions pour indemnités journalières.

Les provisions pour frais de traitement et indemnités journalières sont calculées par type de prestation à partir de triangles de développement séparés.

Les prestations pour soins couvrent les prestations de soins et d'assistance, qui doivent être versées régulièrement aux personnes assurées, généralement jusqu'à leur décès. Elles sont donc capitalisées, tout comme les rentes d'invalidité.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:

- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées pour l'AFC et l'AAC;
- du supplément de sécurité mis à disposition pour le risque de paramètre;
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées;
- d'éventuelles provisions selon l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de modifications des normes comptables uniformes au sens de l'art. 89 al. 1 LAA.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables uniformes édictées par le DFI. Au cas où ces normes comptables ne suffiraient pas, un supplément de sécurité est constitué.

Les réserves pour rentes sont calculées selon la meilleure estimation possible («best estimate») sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles sont donc suffisantes, comme on pouvait s'y attendre, pour financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon des méthodes d'estimation actuarielles reconnues.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas en cours.

Les provisions pour recettes provenant d'actions récursoires servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions techniques.

#### Autres provisions non techniques à destination spéciale

Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, à des fins de compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements. Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

#### Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur appropriées.

#### Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan figurent à la valeur nominale.

#### Activités accessoires

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière. Chaque centre de prestations est financièrement autonome conformément à l'obligation légale.

Les cliniques de réadaptation de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR) tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable H+ et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les chiffres d'affaires internes du centre de prestations cliniques de réadaptation ne sont pas éliminés; de même, les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

#### Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs et collaboratrices de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination de Caisse de pensions Suva, Lucerne. Les médecins-chefs et médecins-chefes ainsi que les médecins assistants et médecins assistantes des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés en plus à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives. Les chiffres sont arrondis, ce qui explique que des différences marginales puissent apparaître dans les tableaux.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible

Valeur 0 = < unité de mesure

## 1. Primes

	2021	2020	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 518 092	1 485 280	2,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 075 151	2 029 388	2,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19 083	18 992	0,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	213 559	201 538	6,0
Assurance militaire (MV)	20 783	20 287	2,4
<b>Primes nettes</b>	<b>3 846 668</b>	<b>3 755 485</b>	<b>2,4</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	176 142	172 671	2,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	260 139	254 279	2,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	3 263	3 131	4,2
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	24 571	23 187	6,0
Supplément de prime pour frais administratifs	464 115	453 268	2,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	97 940	95 894	2,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	15 476	15 140	2,2
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	275	213	29,1
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 571	1 488	5,6
Supplément de prime pour la prévention des accidents	115 262	112 735	2,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	142	170	-16,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	306	316	-3,2
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	448	486	-7,8
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	10 807	10 583	2,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	9 605	10 030	-4,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	236	224	5,4
Supplément pour paiement par tranches	20 648	20 837	-0,9
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 715	1 427	20,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	2 360	1 995	18,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	21	21	-
<b>Intérêts moratoires</b>	<b>4 096</b>	<b>3 443</b>	<b>19,0</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-10 985	-8 369	31,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-9 099	-7 184	26,7
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-129	-89	44,9
<b>Pertes nettes sur primes</b>	<b>-20 213</b>	<b>-15 642</b>	<b>29,2</b>
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-77 220	-24 179	219,4
Réduction du fonds de compensation	-77 220	-24 179	219,4
<b>Total des primes (montant brut)</b>	<b>4 353 804</b>	<b>4 306 433</b>	<b>1,1</b>

### Commentaires sur les primes

Le présent tableau a fait l'objet d'une légère adaptation par rapport aux comptes annuels 2020 pour assurer la cohérence avec la présentation du compte d'exploitation général. Le supplément de prime négatif pour la réduction des fonds de compensation fait partie des primes brutes, alors que le reversement de produits excédentaires des placements apparaît comme «Autres charges et produits» et ne figure donc pas dans le présent tableau.

Aucun reversement de produits excédentaires des placements n'ayant eu lieu en 2021, la charge des personnes assurées dans l'assurance contre les accidents professionnels a de nouveau pu être allégée à l'aide de l'instrument «Réduction du fonds de compensation».

Le supplément de prime pour le financement des allocations de renchérissement a été prélevé pour la dernière fois pendant l'année de primes 2015. Les produits de 2021 proviennent de corrections et de révisions.

## 2. Charges d'exploitation

	2021	2020	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	444 601	440 040	4 561	1,0
Indemnités à des tiers	38 638	35 749	2 889	8,1
Frais de justice et de consultation	15 856	13 840	2 016	14,6
Mobilier, machines et véhicules	2 123	3 171	-1 048	-33,0
Charges informatiques	59 277	52 421	6 856	13,1
Frais de locaux	47 433	49 733	-2 300	-4,6
Frais de bureau et d'administration	31 071	29 177	1 894	6,5
Frais de matériel et frais spéciaux	2 272	2 600	-328	-12,6
Corrections de valeur	27 067	28 070	-1 003	-3,6
Autres charges	11 883	16 150	-4 267	-26,4
<b>Total des charges d'exploitation brutes</b>	<b>680 221</b>	<b>670 951</b>	<b>9 270</b>	<b>1,4</b>
Recettes des produits et prestations	26 890	28 704	-1 814	-6,3
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	91 310	84 038	7 272	8,7
<b>Total des charges d'exploitation nettes</b>	<b>562 021</b>	<b>558 209</b>	<b>3 812</b>	<b>0,7</b>

### Commentaires sur les charges d'exploitation

D'autres postes prévus ont été créés pour un programme de prévention supplémentaire que la Suva peut réaliser depuis 2020 en tant qu'organe d'exécution de la sécurité au travail, sur mandat de la CFST.

En comparaison de 2020, année marquée par le coronavirus, davantage de campagnes ont de nouveau pu être réalisées et davantage de conseils fournis en 2021, notamment en matière de sécurité au travail et durant les loisirs, ce qui a entraîné une augmentation des charges sous ces deux postes.

La hausse des charges informatiques est due à divers projets stratégiques ainsi qu'à des investissements de remplacement. Ces derniers sont portés à l'actif du bilan (voir poste Inscriptions à l'actif du bilan) et amortis sur la durée d'utilisation.

Le poste Frais de matériel et frais spéciaux comprend les honoraires de KPMG à hauteur de 0,5 million de francs pour la révision ordinaire des comptes annuels de la Suva.

### Répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	AAP	AAP	AANP	AANP	AFC	AFC	AAC	AAC	MV	MV	Total	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	151 073	158 518	250 929	245 605	4 102	5 336	20 947	16 693	19 124	19 722	446 175	445 874
Prévention des accidents et maladies professionnels	98 799	95 707	-	-	-	-	-	-	-	-	98 799	95 707
Prévention des accidents non professionnels	-	-	15 476	15 140	-	-	1 571	1 488	-	-	17 047	16 628
<b>Total</b>	<b>249 872</b>	<b>254 225</b>	<b>266 405</b>	<b>260 745</b>	<b>4 102</b>	<b>5 336</b>	<b>22 518</b>	<b>18 181</b>	<b>19 124</b>	<b>19 722</b>	<b>562 021</b>	<b>558 209</b>

### Commentaires sur la répartition des charges d'exploitation

L'augmentation des charges de prévention des accidents et maladies professionnels s'explique par la mise sur pied du programme de prévention 2020+, que la Suva réalise en tant qu'organe d'exécution de la sécurité au travail, sur mandat de la CFST.

### 3. Produit des placements

	2021	2020	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-8 093	-679	n/a
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	81 241	89 997	-9,7
Obligations	285 095	273 333	4,3
Placements immobiliers indirects	40 659	43 168	-5,8
Immeubles de placement	203 833	198 259	2,8
Actions	130 664	159 334	-18,0
Placements alternatifs	850 114	324 471	162,0
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	5 378	11 110	-51,6
Autres produits financiers	-2 600	-1 531	69,8
<b>Total du produit des placements</b>	<b>1 586 290</b>	<b>1 097 462</b>	<b>44,5</b>

#### Commentaires sur le produit des placements

Les produits directs des placements, par exemple dividendes, coupons ou produits nets de la location d'immeubles de placement, affichent une nette augmentation de 44,5 % en 2021. Ce résultat s'explique surtout par les produits élevés résultant des investissements en private equity, auxquels a profité un environnement de marché favorable.

### 4. Gains et pertes résultant des placements

	2021	2020	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-424	-7 927	-94,7
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-51 614	1 830	n/a
Obligations	-532 905	-38 279	n/a
Placements immobiliers indirects	46 340	-8 204	-664,8
Immeubles de placement	209 131	153 594	36,2
Actions	2 098 257	518 338	304,8
Placements alternatifs	1 293 902	292 216	342,8
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	-386 199	792 227	-148,7
<b>Total des gains et des pertes résultant des placements</b>	<b>2 676 487</b>	<b>1 703 796</b>	<b>57,1</b>

#### Commentaires sur les gains et pertes résultant des placements

Le tableau ci-dessus indique les effets résultant de variations des cours et de l'évaluation. Il présente tant les gains et pertes réalisés sur les placements que les gains et pertes non réalisés sur les placements qui figurent dans l'évaluation du bilan.

La performance de 7,5 % réalisée en 2021 se reflète dans des gains principalement dans les catégories placements immobiliers, actions et placements alternatifs. En revanche, des pertes dues à la croissance du niveau des intérêts sont à signaler sur les cours des obligations. Les pertes inscrites sous le poste Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité s'expliquent par les opérations de couverture de change, en particulier par la hausse du dollar américain.

## 5. Frais de gestion des placements

	2021	2020	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 090	994	9,7
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 496	4 530	-0,8
Obligations	5 035	5 097	-1,2
Placements immobiliers indirects	1 210	1 162	4,1
Immeubles de placement	14 238	13 545	5,1
Actions	6 061	6 332	-4,3
Placements alternatifs	6 935	6 350	9,2
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	2 868	2 567	11,7
<b>Total des frais de gestion des placements</b>	<b>41 933</b>	<b>40 577</b>	<b>3,3</b>

### Commentaires sur les frais de gestion des placements

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes entrent directement dans l'évaluation des fonds.

## 6. Dotation à la provision pour risques découlant des placements

	2021	2020	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Dotation à la provision pour risques découlant des placements	-3 588 316	-2 112 716	69,8
<b>Total de la dotation à la provision pour risques découlant des placements</b>	<b>-3 588 316</b>	<b>-2 112 716</b>	<b>69,8</b>

### Commentaires sur les charges de la dotation à la provision pour risques découlant des placements

L'ensemble du résultat des placements de 2021 d'une valeur brute de 4263 millions de francs sert tout d'abord à répondre aux besoins de financement légaux pour l'intérêt technique et les allocations de renchérissement des rentes, de même qu'à couvrir les frais de gestion des placements. L'intégralité du reliquat de 3588 millions de francs est d'abord créditée à la provision pour risques découlant des placements. Dans le même temps, 3599 millions de francs sont prélevés sur la provision pour risques découlant des placements afin de les reverser aux entreprises assurées d'une part et, d'autre part, de les allouer à la provision pour produits excédentaires des placements et au fonds de compensation (de la branche d'assurance AAC) (voir tableau 11).

## 7. Activités accessoires

	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Promotion de la santé dans l'entreprise	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2020	148 810	3 429	165	152 404
Résultat 2020 (versement à la réserve)	40	2 597	-119	2 518
Chiffre d'affaires 2021	155 712	173	235	156 120
Résultat 2021 (réserve: dotation ou prélèvement)	42	173	-66	149
État des fonds propres au 31.12.2020	75 462	2 651	511	78 624
Attribution 2021	42	173	-	215
Prélèvement 2021	-	-	-66	-66
État des fonds propres au 31.12.2021	75 504	2 824	445	78 773
État de la provision pour les immeubles des cliniques au 31.12.2021	75 898	-	-	75 898

### Commentaires sur les activités accessoires

Le centre de prestations Promotion de la santé dans l'entreprise réoriente actuellement sa stratégie pour pouvoir réaliser à nouveau des excédents dès 2022, après deux années de résultats négatifs dus en partie à la diminution des possibilités de conseil liée au coronavirus. Les fonds propres des activités accessoires restent positifs.

Le centre de prestations de l'activité accessoire Cliniques de réadaptation comprend trois unités d'exploitation: la Rehaklinik Bellikon (RKB), la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion et les immeubles des cliniques (bâtiments des cliniques à Bellikon et à Sion). Les recettes générées par la taxe dont les cliniques s'acquittent pour l'utilisation des installations garantissent la préservation de la valeur de ces biens immobiliers sur le long terme.

## 8. Placements

	31.12.2021	31.12.2020	2021
Catégories de placement (y compris les dérivés), à la valeur du marché	Existant 1000 CHF	Existant 1000 CHF	+/- en CHF
Disponibilités <sup>2)</sup>	1 230 788	1 395 496	-164 708
Hypothèques	934 932	806 265	128 667
Prêts et crédits syndiqués	6 338 140	6 353 767	-15 627
Obligations en CHF <sup>2)</sup>	10 022 663	9 760 152	262 511
Obligations en monnaies étrangères <sup>2)</sup>	8 769 925	7 728 219	1 041 706
Placements immobiliers indirects <sup>2)</sup>	2 101 364	1 963 008	138 356
Immeubles de placement <sup>1)</sup>	6 524 308	6 049 706	474 602
Actions suisses <sup>2)</sup>	3 858 123	3 501 103	357 020
Actions étrangères <sup>2)</sup>	7 518 110	7 425 227	92 883
Placements alternatifs <sup>2)</sup>	11 909 405	10 419 799	1 489 606
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité <sup>2)</sup>	552 856	296 862	255 994
<b>Total</b>	<b>59 760 613</b>	<b>55 699 604</b>	<b>4 061 009</b>

<sup>1)</sup> Les immeubles de placement, qui comprennent des installations en cours de construction à hauteur de 462 millions de francs (337 millions en 2020), faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant de 18 millions de francs (inchangé par rapport à 2020).

<sup>2)</sup> Les dérivés inclus dans les placements sont répertoriés dans le tableau ci-après «Instruments financiers dérivés ouverts». Les comptes de trésorerie collatéralisés figurent également dans le tableau.

## Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021 Positive	31.12.2021 Négative	31.12.2021 Total	31.12.2020 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
<b>Couverture</b>						
Opérations à terme sur devises (OTC)	45 520 938	33 681 280	473 522	-143 940	329 582	48 082
<b>Total couverture</b>	<b>45 520 938</b>	<b>33 681 280</b>	<b>473 522</b>	<b>-143 940</b>	<b>329 582</b>	<b>48 082</b>
<b>Négoce</b>						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	2 639 680	1 178 587	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	1 085 394	338 392	0	-36 125	-36 125	1 291
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 461 534	1 140 284	7 640	-41 493	-33 853	-52 921
<b>Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt</b>	<b>5 186 608</b>	<b>2 657 263</b>	<b>7 640</b>	<b>-77 618</b>	<b>-69 978</b>	<b>-51 630</b>
Contrats à terme sur actions (ETD)	1 174 721	1 354 083	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/volatilité (ETD)	24 631	19 707	0	0	0	0
<b>Total des dérivés sur actions</b>	<b>1 199 352</b>	<b>1 373 790</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations à terme sur devises (OTC)	642 262	718 572	5 255	-5 956	-702	-247
<b>Total des opérations à terme sur devises</b>	<b>642 262</b>	<b>718 572</b>	<b>5 255</b>	<b>-5 956</b>	<b>-702</b>	<b>-247</b>
Swaps d'indices (OTC)	209 336	746 609	2 536	-1 740	796	5 490
<b>Total des swaps d'indices</b>	<b>209 336</b>	<b>746 609</b>	<b>2 536</b>	<b>-1 740</b>	<b>796</b>	<b>5 490</b>
<b>Total négoce</b>	<b>7 237 558</b>	<b>5 496 234</b>	<b>15 431</b>	<b>-85 315</b>	<b>-69 883</b>	<b>-46 387</b>
<b>Total dérivés</b>	<b>52 758 496</b>	<b>39 177 514</b>	<b>488 954</b>	<b>-229 254</b>	<b>259 699</b>	<b>1 695</b>
Couverture des dérivés OTC (CSA)			118 211	-317 996	-199 784	2 243
<b>Risque de contrepartie subsistant</b>					<b>59 915</b>	<b>3 938</b>

### Commentaires sur les instruments financiers dérivés ouverts

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), des contrats de garantie (Credit Support Annex) ont été conclus avec les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants. À fin 2021, les valeurs des dérivés de gré à gré en portefeuille, soit 259,7 millions de francs (1,7 million en 2020), étaient couvertes par des garanties collatérales d'une valeur totale de -199,8 millions de francs (2,2 millions en 2020), ce qui donne un risque de contrepartie résiduel de 59,9 millions de francs (3,9 millions en 2020).

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva ne détenait aucune position au 31 décembre 2021.

## 9. Créances

	2021	2020	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 511 171	2 154 286	16,6
Débiteurs recours	1 155 214	1 124 376	2,7
Débiteurs prestations d'assurance	24 120	18 562	29,9
Actifs nets des cliniques de réadaptation	84 691	82 911	2,1
Créances d'impôts anticipés	30 569	36 111	-15,3
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	164 829	136 441	20,8
Compte séparé AP/MP (CFST)	29 223	28 521	2,5
Ducroire	-44 909	-35 296	27,2
Autres créances	30 458	121 854	-75,0
<b>Total des créances</b>	<b>3 985 366</b>	<b>3 667 766</b>	<b>8,7</b>

### Commentaires sur les créances

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 12) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 12), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Au 31 décembre 2021, la créance de la Suva sur la CFST (compte séparé AP/MP) pour les services du quatrième trimestre est en souffrance.

Les actifs nets des cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion sont comptabilisés ouvertement dans le bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme poste de contrepartie à leurs fonds propres.

## 10. Provisions techniques

	Provision pour prestations de courte durée		Provision pour prestations de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 886 800	2 824 900	12 586 846	12 984 083	-	-	15 473 646	15 808 983
AANP	6 475 500	6 203 800	15 012 719	15 081 933	-	-	21 488 219	21 285 733
AFC	51 700	49 400	216 467	224 557	60 479	30 732	328 646	304 689
AAC	497 000	475 500	975 537	961 656	284 065	154 652	1 756 602	1 591 808
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>9 911 000</b>	<b>9 553 600</b>	<b>28 791 569</b>	<b>29 252 229</b>	<b>344 544</b>	<b>185 384</b>	<b>39 047 113</b>	<b>38 991 213</b>

### Commentaires sur les provisions techniques

Les provisions pour prestations de longue durée comprennent une provision au sens de l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de l'abaissement supplémentaire décidé du taux d'intérêt technique à 1,0 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La provision pour allocations de renchérissement AFC et AAC a été renforcée par le biais de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements (voir tableau 11).

L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

## 11. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements		Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements		Provision pour produits excédentaires des placements		Provision pour restitution de l'excédent Covid-19	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 <sup>er</sup> janvier	11 850 647	11 044 305	602 383	173 515	719 106	-	-	-
Constitution	3 588 316	2 112 716	823 859	591 894	2 712 602	719 106	253 000	-
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	30 267	4 626	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-823 859	-591 894	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	-2 712 602	-719 106	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour la dotation au fonds de compensation AAC	-93 393	-	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour le financement des allocations de renchérisse- ment AFC et AAC	-	-	-142 129	-	-	-	-	-
Utilisation	-	-	-1 689	-163 026	-	-	-	-
<b>État au 31 décembre</b>	<b>11 839 376</b>	<b>11 850 647</b>	<b>1 282 424</b>	<b>602 383</b>	<b>3 431 708</b>	<b>719 106</b>	<b>253 000</b>	<b>-</b>

	Provision pour la prévention ANP		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 <sup>er</sup> janvier	175 062	184 270	279 771	312 886	13 626 969	11 714 976
Constitution	-50	1 352	22 447	24 762	7 400 174	3 449 830
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	-	-	-	-	30 267	4 626
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-	-	-	-	-823 859	-591 894
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	-	-	-	-	-2 712 602	-719 106
Utilisation pour la dotation au fonds de compensation AAC	-	-	-	-	-93 393	-
Utilisation pour le financement des allocations de renchérissement AFC et AAC	-	-	-	-	-142 129	-
Utilisation	-11 896	-10 560	-17 037	-57 876	-30 672	-231 462
<b>État au 31 décembre</b>	<b>163 116</b>	<b>175 062</b>	<b>285 181</b>	<b>279 771</b>	<b>17 254 805</b>	<b>13 626 969</b>

## Commentaires sur les provisions non techniques

La Suva gère différentes provisions non techniques. La provision pour risques découlant des placements a pour but de compenser les fluctuations des produits de la fortune. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements et la provision pour produits excédentaires des placements s'inscrivent dans la gestion de la solvabilité. Les fonds correspondants sont défalqués ou provisionnés, puisqu'ils sont excédentaires selon le quotient de solvabilité maximal fixé par le Conseil de la Suva, en application de l'art. 16 al. 3bis du tarif des primes. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements comprend la part de produits excédentaires des placements dont le reversement a déjà été décidé par le Conseil de la Suva. La provision pour produits excédentaires des placements contient d'autres produits excédentaires des placements dont l'affectation doit encore être décidée par le Conseil de la Suva.

L'ensemble du résultat des placements de 2021 d'une valeur brute de 4263 millions de francs sert à répondre aux besoins de financement légaux pour l'intérêt technique et les allocations de renchérissement des rentes, de même qu'à couvrir les frais de gestion des placements. L'intégralité du reliquat de 3588 millions de francs est d'abord créditée à la provision pour risques découlant des placements.

Dans le même temps, 3599 millions de francs net sont prélevés sur cette provision du fait du dépassement du quotient de solvabilité maximal, de sorte que le solde de cette provision diminue de 11 millions de francs, passant de 11 850 à 11 839 millions au cours de l'exercice 2021. Le montant de 3599 millions de francs net se compose comme suit.

- 824 millions de francs seront reversés aux personnes assurées, raison pour laquelle ils sont transférés dans la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements.
- Un montant de 2713 millions de francs est alloué à la provision pour produits excédentaires des placements, dont l'affectation sera décidée par le Conseil de la Suva.
- Dans la branche d'assurance AAC, 93 millions de francs servent à relever le niveau du fonds de compensation pour qu'il atteigne la valeur cible prescrite.

– De plus, à la suite du nouveau calcul des besoins de financement de la modification du taux d'intérêt technique, la provision augmente encore de 30 millions de francs.

824 millions de francs sont transférés dans la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements en vue de leur reversement aux personnes assurées. Dans le même temps, les produits exceptionnels des placements défalqués en 2021 et au cours des années précédentes pour les branches d'assurance AFC et AAC sont prélevés sur cette provision et transférés dans la provision pour le financement des allocations de renchérissement. Compte tenu de suppléments remontant à des exercices antérieurs (2 millions de francs), la provision a ainsi augmenté de 680 millions de francs au total durant l'exercice 2021.

L'excédent généré en 2020 en raison du Covid-19 a été alloué à une provision correspondante à fin 2021, conformément à la décision prise par le Conseil de la Suva en juin 2021 de le reverser aux personnes assurées avec les primes 2022.

Une partie correspondante de la provision constituée à fin 2019 pour la prévention des accidents non professionnels a été dissoute également en 2021, selon le calendrier prévu, pour financer les activités et campagnes correspondantes.

Les autres provisions comprennent essentiellement les provisions pour les charges d'exploitation (p. ex. provision pour les charges informatiques, provision pour le solde horaire des collaborateurs) et la provision pour les immeubles du centre de prestations de l'activité accessoire Cliniques de réadaptation (voir tableau 7).

## 12. Comptes de régularisation passifs

	2021	2020	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	2 992 052	3 043 982	- 1,7
Recours	1 097 792	1 067 569	2,8
Comptes de passage Syrius	21 730	-388 037	- 105,6
Autres comptes de régularisation passifs	44 402	116 352	-61,8
<b>Total des comptes de régularisation passifs</b>	<b>4 155 976</b>	<b>3 839 866</b>	<b>8,2</b>

### Commentaires sur les comptes de régularisation passifs

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 9) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 9), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

À fin 2020 et début 2021, des transactions interannuelles concernant le décompte définitif des primes ont été réalisées par l'intermédiaire des comptes de passage Syrius. À l'issue de l'exercice sous revue (3 janvier 2022), l'application Syrius avait déjà été clôturée à une date antérieure, raison pour laquelle ces régularisations sont superflues.

## 13. Opérations hors bilan

Les engagements ne devant pas être portés au bilan s'élèvent à 3083 millions de francs au 31 décembre 2021 (3295 millions en 2020). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2891 millions de francs dans le domaine du private equity (3256 millions en 2020) et de 76 millions de francs dans celui des hypothèques (10 millions en 2020);
- prêts à terme avec date de paiement en 2022 pour un montant de 24 millions de francs (6 millions en 2020);
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 92 millions de francs (24 millions en 2020).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

### Prêt de titres (securities lending)

	2021	2020	au 31.12.2021	au 31.12.2020
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres	5 382	6 592	3 355 429	3 697 926

### Commentaires sur le prêt de titres (securities lending)

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3397 millions de francs (3754 millions en 2020) en nantissement du prêt de titres.

## 14. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF
<b>Primes</b>	<b>1 716 633</b>	<b>1 733 478</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-377 658	-376 646
Indemnités journalières	-634 912	-624 636
Rentes et indemnités en capital	-640 180	-639 523
Allocations de renchérissement sur les rentes	-98 489	-104 068
<b>Prestations d'assurance payées</b>	<b>-1 751 239</b>	<b>-1 744 873</b>
<b>Recettes de recours</b>	<b>34 214</b>	<b>44 296</b>
Provisions pour prestations de courte durée	-61 900	-69 000
Provisions pour prestations de longue durée	397 237	137 611
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>335 337</b>	<b>68 611</b>
Exploitation de l'assurance	-151 073	-158 518
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-98 799	-95 707
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-249 872</b>	<b>-254 225</b>
<b>Produit des placements</b>	<b>645 288</b>	<b>448 579</b>
<b>Gains et pertes résultant des placements</b>	<b>1 088 770</b>	<b>695 701</b>
<b>Frais de gestion des placements</b>	<b>-17 058</b>	<b>-16 569</b>
<b>Dotation à la provision pour risques découlant des placements</b>	<b>-1 438 409</b>	<b>-839 137</b>
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	98 799	95 707
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnelles	-97 940	-95 894
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	1 421 042	501 029
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	-306 838	-59 250
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	-1 151 945	-311 034
Dotation à la provision pour restitution de l'excédent Covid-19	-108 000	-
<b>Autres charges et produits</b>	<b>-144 882</b>	<b>130 558</b>
<b>Réduction des produits exceptionnels des placements</b>	<b>-1 689</b>	<b>-163 026</b>
<b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>	<b>217 093</b>	<b>103 393</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>217 093</b>	<b>103 393</b>
Dotation au fonds de compensation AAP	217 093	103 393
<b>Affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>217 093</b>	<b>103 393</b>

Instrument introduit en 2013, la réduction du fonds de compensation sert à restituer aux personnes assurées dans l'assurance contre les accidents professionnels, sous la forme d'une déduction sur la prime nette, les fonds de compensation excédentaires générés au cours des années précédentes par des facteurs externes et imprévus. Avec le taux de prime net et le taux de compensation du risque, elle constitue donc un instrument ordinaire pour la détermination des primes. À partir des comptes annuels 2021, la réduction des fonds de compensation ne fait plus l'objet d'une mention séparée dans le compte d'exploitation général et dans le tableau des fonds propres; elle reste visible de manière transparente dans l'annexe 1. Dans le même temps, la dotation à la provision pour risques découlant des placements est indiquée séparément.

## Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

### Augmentation du nombre des accidents

En 2021, 175 768 accidents et maladies professionnels ont été déclarés à la Suva. Ce sont 10 159 déclarations, soit 6,1 % de plus qu'en 2020, année marquée par le coronavirus, mais toujours moins qu'en 2019, avant la pandémie. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

### Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 514 (518 en 2020), celui des rentes de survivants à 160 (157 en 2020).

### Clôture positive

Les recettes de primes s'élèvent à 1716,6 millions de francs. Elles sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 1751,2 millions de francs (1744,9 millions en 2020), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 34,2 millions de francs (44,3 millions en 2020) et une variation des provisions techniques d'un montant de 335,3 millions de francs (68,6 millions en 2020).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AP à hauteur de 151,1 millions de francs (158,5 millions en 2020) ainsi que le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels) à hauteur de 98,8 millions de francs (95,7 millions en 2020). Elles sont remboursées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

En 2021, les placements donnent un résultat net de 278,6 millions de francs (288,6 millions en 2020). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 97,9 millions de francs (95,9 millions en 2020); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution (nette) de la provision pour risques découlant des placements (1421,0 millions de francs, 501,0 millions en 2020), qui sert à constituer la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements ainsi que la provision pour produits excédentaires des placements. Le poste Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements comprend également le prélèvement ou la distribution de la provision constituée à fin 2018 (1,7 million de francs, 163,0 millions en 2020).

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice est de 217,1 millions de francs (103,4 millions en 2020). Ce résultat est versé au fonds de compensation AAP.

### Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice sous revue, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 3,3 milliards de francs, soit 2,1 %, pour atteindre 159,5 milliards.

## 15. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF
<b>Primes</b>	<b>2 353 938</b>	<b>2 303 962</b>
Prestations pour soins et remboursement de frais	-716 145	-732 601
Indemnités journalières	-730 081	-737 642
Rentes et indemnités en capital	-653 638	-651 966
Allocations de renchérissement sur les rentes	-101 859	-106 834
<b>Prestations d'assurance payées</b>	<b>-2 201 723</b>	<b>-2 229 043</b>
<b>Recettes de recours</b>	<b>123 771</b>	<b>125 881</b>
Provisions pour prestations de courte durée	-271 700	-177 100
Provisions pour prestations de longue durée	69 214	7 033
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>-202 486</b>	<b>-170 067</b>
Exploitation de l'assurance	-250 929	-245 605
Prévention des accidents non professionnels	-15 476	-15 140
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-266 405</b>	<b>-260 745</b>
<b>Produit des placements</b>	<b>860 806</b>	<b>594 487</b>
<b>Gains et pertes résultant des placements</b>	<b>1 452 406</b>	<b>923 387</b>
<b>Frais de gestion des placements</b>	<b>-22 755</b>	<b>-21 991</b>
<b>Dotation à la provision pour risques découlant des placements</b>	<b>-1 971 143</b>	<b>-1 171 572</b>
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	1 991 324	745 189
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	-439 485	-303 336
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	-1 542 837	-408 072
Dotation à la provision pour prévention ANP	50	-1 352
Dotation à la provision pour restitution de l'excédent Covid-19	-145 000	-
<b>Autres charges et produits</b>	<b>-135 948</b>	<b>32 429</b>
Réduction des produits exceptionnels des placements	-50	1 352
<b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>	<b>-9 589</b>	<b>128 080</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-9 589</b>	<b>128 080</b>
Dotation au fonds de compensation AANP	-9 589	128 080
<b>Affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>-9 589</b>	<b>128 080</b>

À partir des comptes annuels 2021, la dotation à la provision pour risques découlant des placements est présentée séparément.

## Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

### Augmentation du nombre des accidents

En 2021, 254 300 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 5 885 cas ou 2,4 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est moins marquée que dans l'AAP, ce qui s'explique par une restriction de nombreuses activités sportives pendant les cinq premiers mois de l'année. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

### Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 516 (562 en 2020), celui des rentes de survivants à 107 (107 en 2020).

### Clôture négative

Les recettes de primes s'élèvent à 2 353,9 millions de francs. Elles sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 2 201,7 millions de francs (2 229,0 millions en 2020), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 123,8 millions de francs (125,9 millions en 2020) et une variation des provisions techniques d'un montant de 202,5 millions de francs (170,1 millions en 2020).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance ANP à hauteur de 250,9 millions de francs (245,6 millions en 2020) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 15,5 millions de francs (15,1 millions en 2020). Elles comprennent également la contribution aux coûts d'exploitation à hauteur de 13,6 millions de francs (13,3 millions en 2020) mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

En 2021, les placements donnent un résultat net de 319,3 millions de francs (324,3 millions en 2020).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (1 991,3 millions de francs, 745,2 millions en 2020), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements ainsi que la provision pour produits excédentaires des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance contre les accidents non professionnels réalise un excédent de charges de 9,6 millions de francs (excédent de produits de 128,1 millions en 2020). Cet excédent est prélevé sur le fonds de compensation AANP.

### Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 3,2 milliards de francs, soit 2,1 %, pour atteindre 158,7 milliards.

## 16. Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	22 474	22 279
Prestations pour soins et remboursement de frais	-4 926	-5 964
Indemnités journalières	-8 070	-8 204
Rentes et indemnités en capital	-10 866	-11 211
Allocations de renchérissement sur les rentes	-921	-969
Prestations d'assurance payées	-24 783	-26 348
Recettes de recours	708	2 561
Provisions pour prestations de courte durée	-2 300	-600
Provisions pour prestations de longue durée	8 090	3 590
Provisions pour allocations de renchérissement	-29 747	-3 921
Variation des provisions techniques	-23 957	-931
Charges d'exploitation	-4 102	-5 336
Produit des placements	13 774	11 911
Gains et pertes résultant des placements	23 240	18 566
Frais de gestion des placements	-364	-442
Dotations à la provision pour risques découlant des placements	-30 703	-22 349
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	32 710	10 823
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	11 384	-11 384
Dotations à la provision pour produits excédentaires des placements	-17 820	-
Autres charges et produits	26 274	-561
Résultat de l'activité opérationnelle	2 561	-650
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 561</b>	<b>-650</b>
Prélèvement sur le fonds de compensation AFC	2 561	-650
Affectation du résultat de l'exercice	2 561	-650

À partir des comptes annuels 2021, la dotation à la provision pour risques découlant des placements est présentée séparément.

## Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

### Diminution des accidents

L'exercice sous revue s'est soldé par 9751 contrats (9780 en 2020) dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise à la Suva. Les personnes assurées à titre facultatif ont été victimes de 1603 accidents (1559 en 2020). Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

### Augmentation des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise s'est établi à 12 (6 en 2020). Tout comme en 2020, aucune rente de survivants n'a été allouée en 2021.

### Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise, les recettes de primes d'une valeur de 22,5 millions de francs (22,3 millions en 2020) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 24,8 millions de francs (26,3 millions en 2020), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 0,7 million de francs (2,6 millions en 2020) et une variation des provisions techniques d'un montant de 24,0 millions de francs (0,9 million en 2020).

En 2021, les charges d'exploitation se montent à 4,1 millions de francs (5,3 millions en 2020) et le résultat net des placements à 5,9 millions de francs (7,7 millions en 2020).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (32,7 millions de francs, 10,8 millions en 2020), qui sert à constituer la provision pour produits exceptionnels des placements et la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, l'assurance facultative des chefs d'entreprise réalise un résultat de 2,6 millions de francs (excédent de charges de -0,6 million en 2020). Ce résultat est crédité au fonds de compensation AFC.

### Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a diminué de 1,9 million de francs, soit 0,3 %, pour atteindre 628,2 millions.

## 17. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	239 976	226 427
Prestations pour soins et remboursement de frais	-59 041	-51 361
Indemnités journalières	-82 578	-69 612
Rentes et indemnités en capital	-35 267	-34 779
Allocations de renchérissement sur les rentes	-1 367	-1 391
Prestations d'assurance payées	-178 253	-157 143
Recettes de recours	8 953	8 188
Provisions pour prestations de courte durée	-21 500	-53 800
Provisions pour prestations de longue durée	-13 881	-7 944
Provisions pour allocations de renchérissement	-129 413	-11 502
Variation des provisions techniques	-164 794	-73 246
Exploitation de l'assurance	-20 947	-16 693
Prévention des accidents non professionnels	-1 571	-1 488
Charges d'exploitation	-22 518	-18 181
Produit des placements	66 422	42 485
Gains et pertes résultant des placements	112 071	66 142
Frais de gestion des placements	-1 756	-1 575
Dotation à la provision pour risques découlant des placements	-148 061	-79 658
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-275	-213
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	154 511	49 333
Provision pour produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	54 898	-54 898
Autres charges et produits	209 134	-5 778
Résultat de l'activité opérationnelle	121 174	7 661
Résultat de l'exercice	121 174	7 661
Dotation au fonds de compensation AAC	121 174	7 661
Affectation du résultat de l'exercice	121 174	7 661

À partir des comptes annuels 2021, la dotation à la provision pour risques découlant des placements est présentée séparément.

## Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

### Augmentation des accidents

Au cours de l'exercice sous revue, les demandeurs et demandeuses d'emploi de notre pays ont subi 18 394 accidents (16 244 en 2020), une augmentation qui s'explique par la hausse du chômage. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

### Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 50 (55 en 2020), celui des rentes de survivants à 7 (3 en 2020).

### Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs, les recettes de primes d'une valeur de 240,0 millions de francs (226,4 millions en 2020) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 178,3 millions de francs (157,1 millions en 2020), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 9,0 millions de francs (8,2 millions en 2020) et une variation des provisions techniques de 164,8 millions (73,3 millions en 2020).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'AAC à hauteur de 21,0 millions de francs (16,7 millions en 2020) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 1,6 million de francs (1,5 million en 2020). Contrairement à la branche d'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des chômeurs peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2021, les placements donnent un résultat net de 28,7 millions de francs (27,4 millions en 2020). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 0,3 million de francs (0,2 million en 2020); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (154,5 millions de francs, 49,3 millions en 2020), qui sert pour l'essentiel à constituer la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AAC est de 121,2 millions de francs (7,7 millions en 2020). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

### Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 6,3 milliards de francs, ce qui correspond à une baisse de 0,9 % ou 53,8 millions de francs.

## 18. Compte d'exploitation de l'assurance militaire

	2021	2020
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	20 783	20 287
Prestations pour soins et remboursement de frais	-71 116	-73 154
Indemnités journalières	-25 071	-23 757
Rentes et indemnités en capital	-73 801	-76 466
Prestations d'assurance payées	-169 988	-173 377
Recettes de recours	520	961
Charges d'exploitation	-19 124	-19 722
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	167 809	171 851
Autres charges et produits	167 809	171 851
Résultat de l'activité opérationnelle	0	0
Résultat de l'exercice	0	0

## Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire à la Suva le 1<sup>er</sup> juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM). Pour autant qu'ils ne soient pas couverts par les primes des personnes assurées ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les frais administratifs de l'assurance militaire continuent à être financés par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de la personne assurée qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions pour des prestations en capital.

### Rentes nouvelles et en cours

Le nombre des bénéficiaires de rente ne cesse de diminuer étant donné la structure d'âge. Néanmoins, le coût des rentes, avec une part d'environ 39 %, influence fortement le total des coûts de l'assurance militaire. De nombreuses prestations ont été allouées en raison d'une atteinte à la santé survenue dans les années 1950 ou 1960. Ces bénéficiaires de rente sont aujourd'hui à l'âge de la retraite. Du fait de la structure d'âge, le nombre des décès est nettement supérieur au nombre des nouvelles rentes allouées. En 2021, cette évolution est restée marquée et s'inscrit en baisse de -3,5 % par rapport à l'exercice précédent.

### Frais de traitement

Les frais de traitement englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Par rapport à l'année précédente, ils connaissent une baisse de 2,8 %. Les quelques cas coûteux qui ont été enregistrés en 2020 ne se sont pas produits dans la même mesure en 2021.

### Prestations en espèces

Le résultat de l'exercice 2021 est supérieur de 5,5 % à celui de l'exercice 2020. La hausse des coûts est due, en particulier, aux mesures de réinsertion liées au Covid-19 qui se prolongent.

### Charges d'exploitation de l'assurance

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Ici, les coûts ont pu être réduits de 3,0 % par rapport à l'année précédente, cela essentiellement en raison d'une baisse des coûts résultant de la pandémie.

# Rapport de l'organe de révision

à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva  
et du Conseil fédéral sur les comptes annuels de la Suva, Lucerne

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Suva, comprenant le compte d'exploitation général, le bilan, le tableau de financement, le tableau d'évolution des fonds propres et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil de la Suva

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes de présentation des comptes et d'évaluation indiqués dans l'annexe, incombe au Conseil de la Suva. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux principes de présentation des comptes dans l'annexe.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable du respect des dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conformément à l'art. 90 LAA («Respect des dispositions relatives au système de financement»). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels 2021 qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Elina Monsch  
Expert-réviseur agréée

Zurich, le 20 avril 2022

# Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, KPMG SA a procédé, en sa qualité d'organe de révision, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2021 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2021 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe des comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, KPMG SA a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de KPMG SA relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la Commission de contrôle des finances estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2021 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 20 avril 2022

Commission de contrôle des finances de la Suva

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Judith Bucher, Kurt Gfeller, Franziska Bitzi Staub

La secrétaire: Jessica Wüthrich

# Commentaires sur les comptes annuels 2021

## Placements

### Année de placement 2021

La Suva a réalisé une performance de 7,5 % sur ses placements durant l'exercice 2021. Stimulés par un environnement boursier favorable, les placements en actions et en private equity, leur pendant alternatif, ont fourni le principal apport à la performance. Les investissements immobiliers, tant directs qu'en fonds immobiliers, ont également apporté une contribution significative au bon résultat. En ce qui concerne les obligations et les titres de crédit, le tableau est contrasté, les rendements positifs des prêts, des hypothèques et des placements alternatifs ayant permis de compenser les rendements négatifs des emprunts liquides. L'apport fourni par les placements sur le marché monétaire reste négatif du fait des taux d'intérêt négatifs dans le domaine des opérations à court terme.

La Suva est financièrement autonome et sa stratégie de placement vise à remplir ses objectifs légaux de financement. 52 % du patrimoine est investi dans des titres de crédit et à revenu fixe, 30 % dans des actions, près de 14 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres placements alternatifs.

### Performance

L'exercice 2021 s'est soldé pour la Suva par une performance de 7,5 % (5,3 % en 2020) sur les placements. La valeur de marché des actifs immobilisés au 31 décembre 2021 s'établit à 59,5 milliards de francs (55,7 milliards en 2020).

### Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2021 s'est soldé par un rendement direct de 2,7 % (1,9 % en 2020).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	en %	en %
2017	2,3	7,9
2018	2,2	-2,6
2019	2,3	9,3
2020	1,9	5,3
2021	2,7	7,5
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	7,3
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,3	5,4

### Commentaires sur le rendement direct

En 2021, l'environnement positif sur le marché des actions a permis de procéder à des distributions élevées grâce aux produits réalisés dans le domaine du private equity, qui ont entraîné une hausse significative du rendement direct à 2,7 %.

## Solvabilité

### Risque, solvabilité et fonds propres

Les primes et les provisions techniques sont déterminées de manière à pouvoir couvrir la charge des sinistres dans son intégralité, à condition que la marche des affaires se déroule comme prévu. Dans la réalité, cependant, et sous l'effet de plusieurs risques, celle-ci peut s'écarter des pronostics. Ces écarts sont compensés par les fonds propres: si la marche des affaires est plus favorable que prévu, les excédents permettent de constituer des fonds propres. En revanche, si la marche des affaires est plus défavorable que prévu, les déficits sont comblés par des prélèvements sur les fonds propres. Les fonds propres préservent ainsi les droits des personnes assurées contre les conséquences de divers risques. La solvabilité est établie si les fonds propres sont suffisants pour garantir un niveau de sécurité déterminé contre les principaux risques.

### Risques principaux

L'exploitation de l'assurance, d'une part, présente des risques liés tout d'abord aux fluctuations conjoncturelles ou aléatoires dans l'évolution des sinistres. À cela s'ajoutent des risques découlant de sinistres importants, tels que des catastrophes naturelles, ainsi que des risques d'inflation, notamment des coûts médicaux. Néanmoins, le risque de placement constitue, pour la Suva, le principal facteur de risque. Il comprend aussi bien les fluctuations normales dues à la volatilité boursière que l'éventualité d'une grave crise sur les marchés financiers.

### Structure des fonds propres

Les fonds propres englobent d'abord les fonds de compensation, qui figurent au bilan et dans le tableau des fonds propres. Ils préservent les droits des personnes assurées en premier lieu contre les risques liés à l'exploitation de l'assurance. À la clôture de l'exercice 2021, les réserves générales présentées séparément jusque-là ont été transférées dans les fonds de compensation conformément à la décision prise par le Conseil de la Suva en novembre 2021. Les provisions pour risques découlant des placements servent pour l'essentiel à limiter le risque de placement, selon l'annexe 11 aux comptes annuels. C'est pourquoi elles sont aussi considérées comme des fonds propres aux fins de la solvabilité.

### Exigences relatives aux fonds propres

La Confédération fixe la valeur cible des fonds propres. Aux termes de l'art. 111 al. 4 OLAA, les fonds propres de la Suva doivent au moins suffire pour couvrir un événement dommageable tel qu'il se produit une fois seulement en cent ans. Cela correspond mathématiquement à l'«expected shortfall» annuel au niveau de confiance de 1 %. Le quotient de solvabilité, défini comme le quotient des fonds propres disponibles divisé par l'expected shortfall, doit donc toujours atteindre au minimum 100 %. À l'inverse, pour éviter que trop de fonds propres ne soient immobilisés, le Conseil de la Suva fixe un plafond pour le quotient de solvabilité. En novembre 2021, le Conseil de la Suva a fixé ce plafond pour le quotient de solvabilité et, partant, pour l'ensemble des fonds propres de la Suva, à 180 %. La Suva doit rendre compte une fois par an de sa sécurité et de sa solvabilité financières au Conseil fédéral.

### Gestion des fonds propres

La première priorité de la gestion des fonds propres est toujours le respect des exigences prudentielles et, partant, la préservation appropriée des droits des personnes assurées. Cependant, si les limites posées par le Conseil de la Suva sont dépassées, les excédents sont alors reversés aux personnes assurées sous la forme de primes plus basses. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, un montant total de 433 millions de francs sur les fonds de compensation excédentaires a été reversé aux personnes assu-

rées depuis 2013. De plus, 695 millions de francs de produits excédentaires des placements ont été reversés en 2019 et 2020 dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels. En 2022, des produits excédentaires des placements à hauteur de 15 % des primes nettes seront de nouveau reversés aux personnes assurées dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, conformément à la décision prise par le Conseil de la Suva en juin 2021. 719 millions de francs supplémentaires ont été défalqués fin 2020 en vue de leur affectation ultérieure par le Conseil de la Suva. Compte tenu de la limite supérieure de solvabilité fixée à 180 %, 3536 millions de francs supplémentaires sont défalqués fin 2021 en vue de leur affectation ultérieure.

## Aperçu des fonds propres pour la solvabilité \*

	2021	2020	2019	2018	2017
	mio. CHF				
Fonds propres selon le tableau	3 649	3 318	3 155	3 024	3 018
Provisions pour risques découlant des placements	11 839	11 851	11 044	9 211	15 338
Total des fonds propres pour la solvabilité	15 488	15 169	14 199	12 235	18 356
Expected shortfall	8 605	8 354	8 246	8 630	9 227
Quotient de solvabilité	180 %	182 %	171 %	142 %	199 %

\* Les fonds propres des activités accessoires ne font pas partie des fonds propres pour la solvabilité.

# Comparaison sur cinq ans

## Bilan

	2021	2020	2019	2018	2017
	mio. CHF				
<b>Somme du bilan</b>	<b>64 466,6</b>	<b>60 125,8</b>	<b>58 412,5</b>	<b>54 863,9</b>	<b>48 723,8</b>
<b>Actif</b>					
Placements	59 760,6	55 699,6	53 672,2	49 560,2	43 089,6
Immobilisations incorporelles	97,8	108,7	121,0	133,1	145,2
Immobilisations corporelles	54,3	42,1	32,5	37,7	46,4
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	–	–	–	–	1,6
Créances	3 985,4	3 667,8	4 147,7	4 437,2	4 538,8
Disponibilités	310,7	362,0	286,2	531,4	717,4
Comptes de régularisation actifs	257,8	245,6	152,9	164,3	184,8
<b>Passif</b>					
Provisions pour prestations de courte durée	9 911,0	9 553,6	9 253,1	8 872,5	8 704,9
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	29 136,1	29 437,6	29 562,5	27 415,4	24 228,2
Provisions techniques	39 047,1	38 991,2	38 815,6	36 287,9	32 933,1
Provisions non techniques	17 254,8	13 627,0	11 715,0	10 473,6	7 503,4
Engagements financiers	18,3	18,3	2,0	7,2	17,4
Autres engagements	262,6	253,1	307,8	335,4	296,1
Comptes de régularisation passifs	4 156,0	3 839,9	4 416,7	4 736,3	4 955,1
Réserves générales	–	1 333,0	1 332,9	1 332,9	1 332,9
Fonds de compensation	3 727,7	2 063,3	1 822,4	1 690,6	1 685,8
Fonds propres	3 727,7	3 396,3	3 155,3	3 023,5	3 018,7

## Compte d'exploitation général

	2021	2020	2019	2018	2017
	mio. CHF				
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 353,8	4 306,4	4 352,9	4 198,6	4 103,3
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 228,9	-1 239,7	-1 323,9	-1 333,7	-1 378,1
Indemnités journalières	-1 480,7	-1 463,9	-1 491,9	-1 442,0	-1 403,3
Rentes et indemnités en capital	-1 413,8	-1 413,9	-1 424,0	-1 417,7	-1 426,9
Allocations de renchérissement sur les rentes	-202,6	-213,3	-223,9	-234,4	-245,1
Prestations d'assurance payées	-4 326,0	-4 330,8	-4 463,7	-4 427,8	-4 453,4
Recettes de recours	168,2	181,9	178,4	189,9	181,3
Provisions pour prestations de courte durée	-357,4	-300,5	-380,6	-167,6	-165,5
Provisions pour prestations de longue durée	460,7	140,3	-2 079,8	-3 165,7	-137,4
Provisions pour allocations de renchérissement	-159,2	-15,4	-67,3	-21,4	-18,0
Variation des provisions techniques	-55,9	-175,6	-2 527,7	-3 354,7	-320,9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-562,0</b>	<b>-558,2</b>	<b>-535,6</b>	<b>-552,8</b>	<b>-538,9</b>
Produit des placements	1 586,3	1 097,5	1 190,8	1 210,3	1 169,8
Gains et pertes résultant des placements	2 676,5	1 703,8	3 520,2	5 556,3	-1 134,1
Frais de gestion des placements	-42,0	-40,6	-42,0	-42,0	-42,7
Dotation à la provision pour risques découlant des placements	-3 588,3	-2 112,7	-3 714,1	-5 817,6	-1 157,9
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	98,8	95,7	90,0	89,9	86,9
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-98,2	-96,1	-97,8	-95,2	-92,0
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	167,8	171,9	177,6	175,6	184,1
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	3 599,6	1 306,4	1 881,1	3 831,5	-
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	-680,0	-428,9	784,5	-958,0	-
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	-2 712,6	-719,1	-	-	-
Dotation à la provision pour prévention ANP	-	-1,4	-205,0	-	-
Dotation à la provision pour restitution de l'excédent Covid-19	-253,0	-	-	-	-
Autres charges et produits	122,4	328,5	2 630,4	3 043,8	179,0
Réduction des produits exceptionnels des placements	-1,7	-161,7	-532,3	-	-
<b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>	<b>331,3</b>	<b>238,5</b>	<b>57,3</b>	<b>4,0</b>	<b>-2 014,5</b>
Résultat des activités accessoires	0,1	2,5	0,2	0,9	0,4
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>331,4</b>	<b>241,0</b>	<b>57,5</b>	<b>4,9</b>	<b>301,6</b>

Instrument introduit en 2013, la réduction du fonds de compensation sert à restituer aux personnes assurées dans l'assurance contre les accidents professionnels, sous la forme d'une déduction sur la prime nette, les fonds de compensation excédentaires générés au cours des années précédentes par des facteurs externes et imprévus. Avec le taux de prime net et le taux de compensation du risque, elle constitue donc un instrument ordinaire pour la détermination des primes. À partir des comptes annuels 2021, la réduction des fonds de compensation ne fait plus l'objet d'une mention séparée dans le compte d'exploitation général et dans le tableau des fonds propres; elle reste visible de manière transparente dans l'annexe 1. Dans le même temps, la dotation à la provision pour risques découlant des placements est présentée séparément.

## Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2021	2020	2019	2018	2017
	mio. CHF				
Prestations de longue durée AAP	12 586,9	12 984,1	13 121,6	12 183,4	10 938,0
Variation	-397,2	-137,5	938,2	1 245,4	2,7
Prestations de longue durée AANP	15 012,7	15 081,9	15 089,0	14 012,6	12 195,1
Variation	-69,2	-7,1	1 076,4	1 817,5	103,0
Prestations de longue durée AFC	216,5	224,5	228,2	221,7	209,1
Variation	-8,0	-3,7	6,5	12,6	-4,0
Prestations de longue durée AAC	975,5	961,7	953,7	895,0	804,7
Variation	13,8	8,0	58,7	90,3	35,6
<b>Total</b>	<b>28 791,6</b>	<b>29 252,2</b>	<b>29 392,5</b>	<b>27 312,7</b>	<b>24 146,9</b>

## Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2021	2020	2019	2018	2017
	mio. CHF				
Provision	9 911,0	9 553,6	9 253,1	8 872,5	8 704,9
Variation	357,4	300,5	380,6	167,6	165,5

## Masse salariale assurée

	2021	2020	2019	2018	2017
	mio. CHF				
Assurance contre les accidents professionnels	159 535,5	156 285,2	155 543,1	152 449,3	149 547,9
Variation	3 250,3	742,1	3 093,8	2 901,4	1 672,9
Assurance contre les accidents non professionnels	158 729,5	155 530,5	154 747,7	151 672,3	148 775,6
Variation	3 199,0	782,8	3 075,4	2 896,7	1 677,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise	628,2	630,1	613,8	601,1	588,8
Variation	-1,9	16,3	12,7	12,3	25,2
Assurance-accidents des chômeurs	6 232,8	6 286,6	4 948,4	5 191,2	5 093,8
Variation	-53,8	1 338,2	-242,8	97,4	-121,2

## Évolution du nombre des accidents

	2021	2020	2019	2018	2017
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	172 301	161 468	181 051	178 772	175 239
Variation	10 833	-19 583	2 279	3 533	-350
Assurance contre les accidents non professionnels	254 300	248 415	278 924	276 317	268 934
Variation	5 885	-30 509	2 607	7 383	4 947
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 603	1 559	1 652	1 544	1 139
Variation	44	-93	108	405	45
Assurance-accidents des chômeurs	18 394	16 244	15 480	16 441	17 655
Variation	2 150	764	-961	-1 214	8
Maladies professionnelles	3 467	4 141	2 639	2 543	2 734
Variation	-674	1 502	96	-191	41
<b>Total</b>	<b>450 065</b>	<b>431 827</b>	<b>479 746</b>	<b>475 617</b>	<b>465 701</b>

## Évolution des valeurs de marché des placements

	2021	2020	2019	2018	2017
	mio. CHF				
Disponibilités	1 230,8	1 395,5	1 784,5	1 711,1	2 532,7
Hypothèques	934,9	806,3	738,2	692,1	652,2
Prêts et crédits syndiqués	6 338,1	6 353,8	6 114,4	5 802,3	5 594,8
Obligations en CHF	10 022,7	9 760,2	9 656,2	9 344,1	9 023,3
Obligations en monnaies étrangères	8 769,9	7 728,2	6 369,4	5 889,1	5 687,4
Placements immobiliers indirects	2 101,4	1 963,0	1 524,8	1 340,8	1 492,8
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	6 524,3	6 049,7	5 466,5	5 218,1	5 099,6
Actions suisses	3 858,1	3 501,1	3 574,7	3 086,2	3 430,0
Actions étrangères	7 518,1	7 425,2	8 094,2	6 987,8	8 205,8
Placements alternatifs	11 909,4	10 419,8	9 869,8	9 324,1	9 320,2
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	552,9	296,9	479,5	164,5	164,0
Intérêts courus (diverses catégories de placement)	123,2	123,5	129,0	138,9	156,1
<b>Total des valeurs de marché des placements</b>	<b>59 883,8</b>	<b>55 823,1</b>	<b>53 801,2</b>	<b>49 699,2</b>	<b>51 358,8</b>

# Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

## Prestations d'assurance

	2021	2020	+ / -
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 751	1 745	0,3
Assurance contre les accidents non professionnels	2 202	2 229	-0,1
Assurance facultative des chefs d'entreprise	25	26	-3,9
Assurance-accidents des chômeurs	178	157	13,4
Assurance militaire	170	173	-0,2
<b>Total des prestations d'assurance <sup>1)</sup></b>	<b>4 326</b>	<b>4 330</b>	<b>-0,1</b>

<sup>1)</sup> Prestations pour soins, remboursement de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels

## Accidents et maladies professionnelles

	2021	2020	+ / -
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC)	446 598	427 686	4,4
Accidents professionnels	172 301	161 468	6,7
Accidents non professionnels	254 300	248 415	2,4
Accidents concernant l'AFC	1 603	1 559	2,8
Accidents concernant l'AAC	18 394	16 244	13,2
Maladies professionnelles enregistrées	3 467	4 141	-16,3
<b>Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés</b>	<b>450 065</b>	<b>431 827</b>	<b>4,2</b>

## Rentes

	2021	2020	+ / -
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 366	1 408	-3,0
pour invalides	1 092	1 141	-4,3
pour survivants	274	267	2,6
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 269	4 145	3,0
Rentes d'invalidité versées	65 480	66 959	-2,2
Rentes de survivants versées	14 181	14 590	-2,8

## Procédure de recours

	2021	2020	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	3 712	3 608	2,9
<b>Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance</b>	<b>993</b>	<b>998</b>	<b>-0,5</b>
Jugements entièrement en faveur de la Suva	765	860	-11,0
Jugements partiellement en faveur de la Suva	115	116	-0,9
Jugements défavorables à la Suva	160	170	-5,9
<b>Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance</b>	<b>1 040</b>	<b>1 146</b>	<b>-9,2</b>
interjetés par des assurés	165	180	-8,3
interjetés par la Suva	20	27	-25,9
<b>Recours au Tribunal fédéral</b>	<b>185</b>	<b>207</b>	<b>-10,6</b>
Jugements entièrement en faveur de la Suva	150	178	-15,7
Jugements partiellement en faveur de la Suva	23	22	4,5
Jugements défavorables à la Suva	17	16	6,3
<b>Recours jugés par le Tribunal fédéral</b>	<b>190</b>	<b>216</b>	<b>-12,0</b>

# OÙ NOUS TROUVER?

La Suva est ancrée en Suisse. Au siège principal à Lucerne et au sein des 18 agences réparties dans toutes les régions du pays, près de 3140 collaborateurs et collaboratrices contribuent à rendre la place économique suisse plus sûre.

# Adresses

## Siège

**Suva**  
Fluhmattstrasse 1,  
6002 Lucerne  
Tél. 041 419 51 11,  
0848 830 830  
[www.suva.ch](http://www.suva.ch)

## Agences

**Suva Aarau**  
Rain 35, 5001 Aarau  
Tél. 062 836 15 15

**Suva Basel**  
St. Jakobs-Strasse 24,  
4002 Basel  
Tél. 061 278 46 00

**Suva Bellinzona**  
Piazza del Sole 6,  
6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 11

**Suva Bern**  
Laupenstrasse 11,  
3001 Bern  
Tél. 031 387 33 33

**Suva La Chaux-de-Fonds  
et Delémont**  
Site de La Chaux-de-Fonds  
Avenue Léopold-Robert 25  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 911 31 11

Site de Delémont  
Quai de la Sorne 22,  
2800 Delémont 1  
Tél. 032 424 44 11

**Suva Chur**  
Tittwiesenstrasse 25,  
7001 Chur  
Tél. 081 286 26 11

**Suva Fribourg**  
Rue de Locarno 3,  
1701 Fribourg  
Tél. 026 350 36 11

**Suva Genève**  
Rue Ami-Lullin 12,  
1211 Genève 3  
Tél. 022 707 84 04

**Suva Lausanne**  
Avenue de la Gare 19,  
1001 Lausanne  
Tél. 021 310 81 11

**Suva Sion**  
Avenue de Tourbillon 36,  
1951 Sion  
Tél. 027 329 12 12

**Suva Solothurn**  
Schänzlistrasse 8,  
4501 Solothurn  
Tél. 032 626 45 45

**Suva St. Gallen**  
Unterstrasse 15,  
9001 St. Gallen  
Tél. 071 227 73 73

**Suva Wetzikon**  
Guyer-Zeller-Strasse 27,  
8620 Wetzikon ZH  
Tél. 044 933 95 11

**Suva Winterthur**  
Lagerhausstrasse 15,  
8401 Winterthur  
Tél. 052 265 71 71

**Suva Zentralschweiz**  
Löwenplatz 1,  
6002 Luzern  
Tél. 041 418 86 86

**Suva Ziegelbrücke**  
Ziegelbrückstrasse 64,  
8866 Ziegelbrücke  
Tél. 055 617 24 24

**Suva Zürich**  
Räffelstrasse 26  
8045 Zürich  
Tél. 044 205 91 11

**Numéros de service de  
l'agence de votre région**  
Tél. 0848 820 820

## Cliniques

**Rehaklinik Bellikon**  
Mutschellenstrasse 2,  
5454 Bellikon  
Tél. 056 485 51 11  
[www.rehabellikon.ch](http://www.rehabellikon.ch)

**Clinique romande  
de réadaptation**  
Avenue  
Grand-Champsec 90,  
1951 Sion  
Tél. 027 603 30 30  
[www.crr-suva.ch](http://www.crr-suva.ch)

## Sécurité au travail

**Suva Luzern**  
Rösslimattstrasse 39,  
6002 Luzern  
Tél. 041 419 51 00

**Suva Lausanne**  
Avenue de la Gare 23,  
1001 Lausanne  
Tél. 021 310 80 40

**Suva Bellinzona**  
Piazza del Sole 6,  
6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 42

## Sécurité durant les loisirs

**Suva Luzern**  
Rösslimattstrasse 39,  
6002 Luzern  
Tél. 041 419 51 00

**Suva Fribourg**  
Rue de Locarno 3,  
1701 Fribourg  
Tél. 026 350 36 11

**Suva Bellinzona**  
Piazza del Sole 6,  
6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 42

## Assurance militaire

**Militärversicherung Bern**  
Laupenstrasse 11,  
3001 Bern  
Tél. 031 387 35 35

**Militärversicherung St. Gallen**  
Unterstrasse 15,  
9001 St. Gallen  
Tél. 071 227 75 11

**Assurance militaire Genève**  
Rue Ami-Lullin 12,  
1211 Genève 3  
Tél. 022 707 85 55

**Assicurazione militare  
Bellinzona**  
Piazza del Sole 6,  
6501 Bellinzona  
Tél. 091 820 20 11

## Mentions légales

**Suva**  
Communication d'entreprise  
Case postale, 6002 Lucerne  
Tél. 041 419 58 51  
[medias@suva.ch](mailto:medias@suva.ch)

Conception, design, production:  
Linkgroup AG, Zurich  
Direction du projet:  
Marcel Hauri, Suva

**Le rapport de gestion de la Suva  
est disponible:**  
– en version électronique sous  
forme de fichier pdf en langues  
française, allemande, italienne  
et anglaise

**Téléchargement**  
Téléchargement du rapport  
de gestion:  
[www.suva.ch/1278-109-21.f](http://www.suva.ch/1278-109-21.f)

**Référence**  
1278-109-21.f

Reproduction autorisée  
avec mention de la source  
© Suva, juin 2022

# suva

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne

Tél. 041 419 51 11, 0848 830 830

Fax 041 419 58 28, 0848 830 831

[www.suva.ch](http://www.suva.ch)